

Partie 3: L'Islam et les problèmes sociaux

L'Islam et les boissons alcoolisées

Les enseignements de l'Islam sont d'une dimension universelle et peuvent garantir le bonheur de l'humanité. Cette noble religion démontre, par des arguments, la justesse de ses propos, dans les versets du Saint Coran.

L'Islam veut que l'homme progresse grâce à son intelligence innée vers le but suprême de son existence.

L'Islam désigne la raison comme responsable de l'organisation de la vie individuelle et sociale de l'homme. Il accorde une grande importance à la charge de cette faculté qui est considérée comme guide et preuve du cœur. L'Islam repousse tout ce qui neutralise la raison et l'activité naturelle de ce bienfait divin, car il ne permet pas un seul instant que son fonctionnement soit perturbé.

L'alcool est un produit qui influence directement la raison et qui a des effets néfastes sur la société humaine, au niveau moral, hygiénique et psychologique. Quoi de plus désastreux pour l'homme que sa raison et sa compréhension soient annihilées et dévier du droit chemin par la consommation de l'alcool.

La loi islamique interdit strictement les boissons alcooliques qui empêchent le fonctionnement normal de la raison.

Il y a 14 siècles, notre Prophète est venu montrer le droit chemin dans une société ignorante ou régnaient la misère, la violence et la perversion, comme d'ailleurs partout dans le monde, à l'époque.

Avant l'islam, la mauvaise habitude de boire était très courante chez les Arabes.

Pour déshabituer les gens de cette habitude néfaste, l'Islam a procédé avec modération. C'est l'islam, qui pour la première fois l'a qualifiée de péché et qui a décrit la corruption individuelle et sociale qui en résultait.

« Oui, le Diable ne veut que jeter parmi vous, dans le vin et le jeu de hasard, inimitié et haine, et

vous empêcher du Rappel de Dieu et de l'office. En bien, vous absteniez-vous? » (Coran 5:91)

Dès que le verset de prohibition fut révélé, ceux qui buvaient brisèrent leurs tonneaux de vin et en versèrent le contenu par terre.

Ons Ibn Malik rapporte:

« Lorsque ce verset fut révélé, nous étions en train de boire, à une réception chez Abi Talhé. C'est alors que nous entendîmes le héraut du prophète proclamer. « Ô musulmans, sachez que le vin est dorénavant illicite, et qu'il doit être versé dans la rue. Abou Talhé me demanda à moi aussi de jeter le vin. C'est ce que je fis. Beaucoup de gens brisèrent leurs récipients de vin dans la rue. Beaucoup d'autres les lavaient et les purifiaient à l'eau. Longtemps après cet événement, dès qu'il pleuvait à Médine, on pouvait sentir l'odeur des quantités de vin qui avait été versé dans la rue. »

Cette loi a eu une telle influence sur les musulmans que dans les territoires conquis, on cessait de boire. Bien que de nos temps, la corruption, engendrée par la civilisation, se soit bien propagée, il existe cependant des millions de musulmans, qui, de toute leur vie, n'ont jamais souillé leurs lèvres de ce liquide.

L'un des défauts des lois promulguées par les hommes est qu'elles sont influencées par les caprices de ces derniers. Voici deux expériences dignes d'intérêt: la première est l'expérience de L'Amérique, qui voulait, en prohibant l'alcool par la force, obliger les gens à quitter cette habitude nuisible, source de bien des misères et des dépravations morales, et réformer la société. La deuxième est celle des musulmans, lorsque le verset de prohibition (S.5, V91) fut révélé. On peut comparer ces deux événements et en tirer des leçons.

Avant le 18e amendement à la constitution américaine, des bienfaiteurs avaient lancé une vaste propagande dans le pays, contre la consommation d'alcool. Pendant dix ans, ils ont publié des livres et projeté des films, qui montraient la vie misérable des alcooliques. Ils ont prononcé des tas de discours pour informer les gens des dangers physiques, moraux et économiques de l'alcool, afin qu'ils s'abstiennent de boire.

Soixante-cinq millions de dollars ont été consacrés à cette propagande, depuis le début de ce mouvement, en 1925. Enfin sur une demande de la majorité des américains, la prohibition fut proposée à l'assemblée législative. Après une étude minutieuse, elle fut ratifiée par le congrès et le sénat.

Mais cette loi n'avait pas encore été appliquée que les gens, tentés par l'alcool, changèrent d'avis. Ainsi des débits secrets de boissons alcooliques furent créés, ou se vendaient et se consommaient les plus nuisibles boissons. Les centres de contrebande se multipliaient. L'alcool était acheté et vendu par divers moyens. Avant la ratification de la loi, le nombre des usines qui produisaient des boissons alcoolisées se limitait à quatre cents, alors que sept ans après la prohibition, la contrebande comptait quatre-vingt mille ateliers. Petit à petit même les jeunes s'ajoutaient à la clientèle de ces centres. Afin d'augmenter la clientèle, des marchands ambulants livraient les boissons à domicile. Ils faisaient de même dans les

parcs et les hôtels. Même les écoles n'étaient pas épargnées. Les villages furent aussi contaminés. Le nombre des délits et des crimes ne faisait qu'augmenter. Selon les statistiques de la cour judiciaire, deux cents personnes ont été tuées, cinq cent mille emprisonnées et environ quatre cent millions de lires confisquées, sur les biens des gens, pendant les treize années de prohibition. Le montant des amendes payées pour infraction à la loi s'élevait à un million et demi de lires.

La délinquance juvénile avait de même augmenté, en sorte que les juges américains annonçaient: « Jamais, dans toute l'histoire de notre pays, autant d'adolescents n'avaient été arrêtés en état d'ivresse. Selon les rapports, de l'année 1920 à 1928, le tapage et la consommation d'alcool chez les jeunes ont subi une hausse très rapide. Le nombre des alcooliques était trois fois plus qu'avant la prohibition. Cela a entraîné aussi beaucoup de morts.

En 1918, avant la ratification de la prohibition, le nombre des alcooliques était à New York, de 3741. Celui des morts ne dépassait pas les 252. Mais en 1927, le nombre des alcooliques avait dépassé les dix milles et celui des morts avait atteint les 7500.

Bref, avec toutes les pertes matérielles et en vie humaine qu'avaient subies les États-Unis, la prohibition n'avait pas atteint son but, si bien qu'on la fit abolie. En 1933, la vente et la consommation des boissons contenant 32 % d'alcool furent autorisées. Après quelques mois, en début du mois de décembre 1933, un communiqué officiel était publié selon lequel, le dix-huitième amendement à la constitution était aboli. Le peuple du monde civilisé, après avoir souffert pendant quatorze ans de la prohibition, put reprendre de nouveau ses buveries, librement.

En Angleterre, en raison de l'augmentation considérable de la production des boissons alcooliques, les dirigeants avaient fixé de lourds impôts, ratifiés par le parlement, afin d'en réduire la consommation. Les Anglais en avaient été si bouleversés qu'ils avaient fermé leurs magasins et leurs entreprises, en signe de protestation. Le gouvernement fut obligé de revenir sur sa décision.

Cette contradiction dans la législation a engendré une contradiction entre le bien-être de la société et ses penchants. Par contre en Islam, la seule chose qui compte, c'est la santé et le bonheur de la collectivité. Les passions des individus ne sont aucunement prises en considération.

Plus la science progresse et les recherches se multiplient, plus la nocuité de l'alcool se révèle. Outre les crimes, les actes immoraux, les querelles familiales et la corruption sociale qu'il provoque, ses conséquences néfastes sur la santé humaine, au niveau médical, sont indéniables.

Bien que depuis deux siècles, des millions de livres et de revues aient été publiés dans toutes les langues à propos de la nocuité de l'alcool et que de nombreuses activités aient été déployées pour empêcher sa consommation, toutes ces démarches restent cependant incomparables au résultat obtenu par l'Islam, grâce à son ferme décret de prohibition. Les autres n'ont même pas été capables de sauver les gens d'une seule ville, de cette calamité.

Surtout que dans la première période de l'Islam il n'existait ni assemblée, ni organisation, ni aucune sorte de propagande contre la consommation d'alcool. L'Islam n'a pas dépensé un seul dinar dans ce but. À une époque où il n'existait aucun plaisir plus grand pour l'arabe que de se soûler au vin, notre Prophète a annoncé aux musulmans que Dieu leur défendait le vin.

La voix du Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) ne s'était pas encore éteinte que les musulmans s'abstenaient pour toujours de boire.

L'un des plus grands avantages des préceptes divins sur les lois humaines, est que si les gens s'abstiennent de violer la loi, c'est simplement par peur d'être punis et de tomber entre les mains de la justice. Tandis que la religion s'appuie sur la totalité des facultés intérieures et des sentiments humains pour faire respecter les lois.

Les gens ont peur de la loi et des sanctions. Mais ils ont des cachettes où la loi ne peut les atteindre. L'homme de par sa nature, suit ses passions. Ce n'est pas pour le gouvernement qu'il renoncerait à ses plaisirs.

Le gouvernement ne pourra jamais poursuivre tous les coupables ; beaucoup de délits restent non poursuivis.

Tant qu'à l'intérieur de la masse populaire, un tribunal n'est formé pour en limiter les passions, toute démarche visant à réformer est vouée d'avance à l'échec.

Lorsque les gens croient en Dieu et qu'ils craignent Son châtiment, où chercheraient-ils à se réfugier et/ou pourraient-ils se cacher, alors que Lui, Il est Omniprésent.

En dehors de la foi, grâce à laquelle la vie de l'homme prend une meilleure signification, rien ne garantit l'abstinence du péché. Car une fois que l'homme croit en l'au-delà, il poursuit sa vie dans l'équilibre, et dans la sérénité.

En outre, la Loi divine remet à l'homme une directive stable, dans tous les domaines ; directive qui n'admet aucun changement. Ce qui est déclaré illicite, le reste. Or ces lois, promulguées avec réalisme, ne visant qu'à exécuter le juste. Et le juste est stable, inchangeable. Il en va donc de même pour les préceptes qui le représentent. Les passions et la volonté humaine ne peuvent aucunement les influencer.

Le monde civilisé d'aujourd'hui est fier d'avoir assuré la liberté de la volonté individuelle et d'avoir admis comme principe fondamental « la souveraineté de la volonté nationale. »

Mais en analysant le fondement de cette prétention, on s'aperçoit que la souveraineté de la liberté de la majorité aboutit en fait à la condamnation de la volonté et de la liberté des minorités.

Le fait qu'il suffit qu'une majorité de 51 % souhaite la promulgation d'une certaine loi pour que la

minorité de 49 %, qui est contre, soit obligée de l'accepter et de s'y soumettre, n'est-ce pas une obligation que conteste cette minorité.

Il faut se demander à présent pourquoi la minorité est-elle privée de son droit et pourquoi sa volonté est-elle négligée? L'esclavage est-il autre chose que la privation de la liberté? Que la majorité impose sa volonté à la minorité, cela ne revient-il pas en fait à les assujettir?

En vérité, sous le masque de cette liberté se cache le visage de l'esclavage.

Mais les lois divines délivrent les hommes du joug de leur propre espèce. Il n'est plus question de majorité ni de minorité. Ces lois tiennent compte de l'intérêt de tous. Leur but est d'assurer le bonheur de l'humanité.

Pour le croyant, comme c'est Dieu qui est le législateur suprême et que la soumission à ses lois est dans son intérêt et celui de tous, il prend donc garde à ce que ses actes restent dans le cadre de l'obéissance à Dieu et aux préceptes divins. En cachette ou en public, il ne commet aucun acte interdit. Il n'a pas besoin que quelqu'un le surveille.

En ce qui concerne les lois promulguées par les hommes, les expériences répétées ont prouvé qu'elles étaient incapables de stimuler la morale chez les hommes. Le monde continue de progresser au niveau scientifique et le niveau intellectuel des nations s'élève de jour en jour, mais l'homme restera toujours sous le joug diabolique des passions. Seules la foi en Dieu et la soumission aux lois divines peuvent le sauver de la souillure et du péché. L'expérience humaine vieille de plusieurs siècles a prouvé qu'il fallait suivre la guidée divine ou se noyer dans l'océan des passions.

On peut citer là les déclarations de quelques savants non-musulmans à propos de la prohibition des boissons enivrantes, par l'Islam. Un savant anglais déclare:

« Parmi les qualités de la loi islamique, on peut citer la prohibition du vin, car les enfants de l'Afrique qui en ont bu ont approché la folie et en Europe, les ivrognes ont perdu la raison. L'alcool doit être interdit en Afrique et les Européens doivent payer pour le mal qu'ils ont fait. On peut dire en général que l'alcool abêtit les gens du nord et qu'il rend fou ceux du sud. » [1](#)

Voltaire déclare:

« La religion de Mahomet est une doctrine raisonnable, sérieuse, pure et humanitaire. Raisonnable, parce qu'elle n'a jamais été souillée par l'idolâtrie, qu'elle n'a jamais associé qui que ce soit à Dieu et qu'elle ne s'est pas basée sur des secrets contradictoires et absurdes. Sérieuse, étant donné qu'elle a déclaré illicite le jeu, le vin et autres moyens de débauche, qu'elle a remplacée par cinq prières quotidiennes. Pure, car elle a limité le nombre des multiples femmes, qui partageaient la couche des souverains asiatiques, à quatre. Humanitaire, en raison de la priorité qu'elle a accordée, par rapport au Hadj, au Zakat et au secours des autres. Tout cela est une preuve de la vérité de l'islam » [2](#)

Jules Laboum déclare:

« Les Arabes buvaient le vin à l'excès. Le jeu était leur fierté. L'homme prenait tant qu'il voulait des femmes et les divorcés quand il le souhaitait. Les veuves faisaient partie de l'héritage ; après la mort du mari, elles étaient léguées aux fils. C'est l'Islam qui a aboli toutes ces coutumes. »[3](#)

Le professeur Édouard Monté déclare:

« L'Islam a interdit l'holocauste, le meurtre des filles, la consommation de vin et le jeu qui étaient chose courante chez les Arabes. Le progrès qui résultait de cette interdiction fut si important que l'on considère Mohammad comme le plus grand bienfaiteur de l'humanité. »[4](#)

L'Islam et les diverses formes de ségrégations

Comme le fondement de la pensée et de l'idéologie islamique est le Towhid (monothéisme), la société islamique est donc fondée sur ce même principe. Du point de vue de l'Islam, l'humanité est une grande unité et tous les hommes font partie d'une seule communauté. D'après une vaste évolution de la pensée, la totalité des troubles, des différends et des diffusions entre les hommes disparaissent dans cette grande communauté, les liens fraternels et amicaux réunissent tous les individus.

Puisque l'Islam rétablit le plan d'une communauté à l'échelle mondiale, elle reconnaît comme facteur de ségrégation tout ce qui insiste sur un caractère ethnique particulier et qui provoque la séparation des hommes les uns des autres, tel que la langue, la race, la convergence de la culture et des coutumes. La première solidarité et coopération et le respect mutuel entre les individus, qui doit régner dans la communauté mondiale de l'Islam, a pour source ce grand principe et cette pensée profonde. L'Islam de la communauté mondiale se base catégoriquement et avec réalisme, sur un tel principe. Pour condamner les diverses formes de ségrégation et parce que personne n'est supérieur à autrui, en raison de sa couleur, sa race, sa langue et de son rang, il insiste sur le fait que tous les hommes ont été créés d'un seul être. Les hommes aussi bien que les femmes, les blancs tout comme les noirs, les pauvres et les riches, les civilisés et les sauvages ont tous le même statut au niveau humain. Dans la création, ils sont tous les mêmes et appartiennent à une même espèce et à un même principe.

«Gens! Craignez votre Seigneur qui vous a été d'une personne unique. » (Coran, 4: 1)

De cette façon, toute forme de nationalisme et de supériorité raciale et ethnique est rejetée.

La diversité des couleurs et des langues est comptée parmi les signes de la puissance du créateur. Les gens sont invités à réfléchir: comment les hommes qui sont de la même racine, par le biais d'une série de facteurs cosmogonique, ont-ils des visages et des couleurs différentes et parlent-ils des langues différentes?

« Et elle est de Ses signes, la création des cieux et de la terre, et de la variété de ses langues et de vos teints. Voilà bien là des signes, vraiment, pour ceux qui savent. » (Coran, 30:22)

« Les gens formaient une seule communauté. Puis Dieu suscita des prophètes comme

annonceurs et avertisseurs. » (Coran, 2: 213)

Ce verset précise que dans la première communauté humaine, il n'existait aucune distinction. Elle était au contraire unie et la coopération y régnait.

L'Imam et le Commandeur des Croyants, Ali (que le salut de Dieu soit sur lui), dans son célèbre décret adressé à Malek Ashtar, rappelle cette vérité en ces termes:

« O Malek, que ton cœur soit plein de miséricorde envers le peuple. Traite-le avec bonté et affection. Ne soit jamais pour eux comme une bête féroce, acharnée sur leurs biens et leurs vies. Car ils sont ou tes frères en la religion ou du moins des hommes de ton espèce, qui te sont égaux. »[5](#)

Avec un tel point de vue, toutes les races, les cultures et les langues sont considérées comme parties de la communauté islamique.

En outre, l'union et la cohésion des individus, à l'ombre de l'unité de la pensée, de la spiritualité, de l'idéologie et des idéaux, tiendront fermement. Aucune union ne peut tenir en dehors de cela. Si une communauté est dépourvue de la pensée et de l'idéologie, ses liens affectifs sont fragiles. Ils se transforment en différend et discorde à la moindre contradiction avec les intérêts matériels. Le plus puissant et le plus solide lien entre les nations sont donc la religion, qui unifie les classes, les races et les tribus diverses.

L'islam a assuré de cette façon l'union de tous les individus et a brisé les chaînes de la discorde et des querelles. Dans son invitation au renforcement des bases de l'unité, il a reconnu comme frère les membres croyants de la communauté.

Le lien fraternel est le plus solide et le plus naturel qui puisse être entre les hommes. Bien que le lien entre pères et fils soit plus puissant, leur statut est cependant différent. Au niveau de la hiérarchie familiale, ils ne sont pas égaux.

Ainsi, le lien fraternel est le symbole parfait de l'affection et de l'attachement entre deux individus qui se trouvent sur un même rang. C'est pour cela que le Coran veut que l'affection soit réciproque et que les meilleures amitiés soient établies entre les musulmans. Par conséquent, ils ont considéré comme frères les uns des autres. En d'autres termes, les membres de la communauté musulmane sont guidés vers la plus douce amitié et la plus belle égalité. Cette fraternité religieuse n'est pas du tout une simple formalité. Elle vise à faire respecter à chacun ses devoirs de frère envers autrui.

Sans aucun doute, les croyances de chacun lui sont plus chères que tout. Ce lien entre les musulmans, qui résulte de l'unité spirituelle et idéologique est donc plus fort et plus important que la fraternité ordinaire. Lorsque deux personnes ont un même but et les mêmes idées, ils sont plus proches l'un de l'autre que deux frères consanguins, car le plus grand rapprochement est celui des cœurs.

« Rien d'autre: les Croyants sont des frères. Faites donc la paix entre vos deux frères, et craignez

Dieu. Peut-être vous ferait-on miséricorde. » (Coran, 49: 10)

Le Prophète de l'Islam a déclaré:

« Les hommes sont les membres d'un seul corps. Si un des membres se porte mal, les autres en éprouvent de la douleur. Ainsi lorsqu'un musulman est atteint d'une affliction, il incombe aux autres de lui venir en aide et de partager ses douleurs. »[6](#)

L'Islam est la religion d'équité et de délivrance ; délivrance du joug des oppresseurs et des tyrans qui exploitent les dons des hommes afin de parvenir à leur but et de satisfaire leurs ambitions. Ceux qui volent l'honneur, les biens et la vie des plus faibles et les réduisent à l'esclavage. Dans les systèmes dictatoriaux, capitalistes et prolétaires, ce type d'esclavage est imposé aux gens. La société est soumise à une pression qui l'oblige à s'incliner devant les lois injustes.

L'Islam, considérant le pouvoir absolu comme étant le monopole de Dieu, délivre les gens du joug des tyrans et de l'esclavage, afin qu'ils parviennent à la liberté véritable et absolue. Ce qu'ils ne pourraient obtenir dans aucun autre système.

L'Islam veut que les gens ressentent en eux-mêmes la grandeur de l'homme ; ce qui ne peut être réalisé que dans un climat d'égalité créé par l'adoration de Dieu. Dans ce cas, plus personne ne peut soumettre autrui à sa propre volonté et se considérer comme supérieur et maître des autres.

L'Islam accorde un intérêt particulier aux valeurs humaines. Son principal but est de protéger et de conserver les droits naturels des hommes et d'établir un équilibre entre tous les aspects de la vie individuelle ou collective.

La loi assure la meilleure égalité possible pour tous dans la communauté. Tous sont égaux devant la loi.

Si l'Islam s'appuyait sur la parenté, la nationalité ou sur la race, il ne serait jamais parvenu à évoluer si brillamment. C'est le même secret de l'expansion rapide de cette doctrine, qui en moins d'un siècle, s'est répandue dans la plus grande partie du monde. Considéré partout comme un mouvement spirituel idéal, l'Islam a été accueilli avec enthousiasme parmi les peuples et les nations diverses.

L'histoire nous montre très bien que les idéologies absurdes et sans fondement ont toujours existé ; les principales et les plus enracinées en sont la croyance en la supériorité raciale, le nationalisme et l'abus de la religion. Tout cela a fait obstacle à l'unité des communautés, et a semé la discorde et provoqué la guerre entre les divers groupes.

L'Islam reconnaît les facteurs d'unités entre les individus comme principe fondamental. Il s'adresse aux zoroastriens, aux Juifs et aux Chrétiens, et leur demande de proclamer tous que Dieu est unique.

Dis: O gens du livre, venez-en à un dire qui est commun entre nous et vous: que nous n'adorions que Dieu, sans rien Lui associer, et panni nous, nul n'en prenne d'autres pour seigneurs en dehors de Dieu. » (Coran, 3:64)

De nos jours, les nations adhérant à l'union, l'unité, la justice, la liberté et la délivrance du joug du colonialisme et de la ségrégation doivent rechercher ce qu'ils veulent à la lumière des systèmes islamiques.

Car c'est seul à l'aide de l'Islam que se réalisent l'union des nations et l'égalité des hommes et que les diverses races, Noires ou Blanches, Jaunes ou Rouges, peuvent vivre avec égalité et liberté.

Du point de vue de l'Islam, la supériorité des hommes dépend simplement de leurs connaissances et de leurs accès. Tout ce qui compte, c'est la vertu et la pureté de l'esprit. L'Islam a fondé les assises de la personnalité et de l'honneur sur la vertu, en dehors de laquelle, il ne reconnaît pour personne aucun avantage.

Oui, le plus noble des vôtres, auprès de Dieu, c'est le plus pieux des vôtres. » (Coran, 49: 13)

L'honorable Prophète a déclaré formellement:

« L'arabe n'a aucun avantage sur le non-arabe, tout comme le Blanc n'a aucun avantage sur le Noir, en dehors de la piété et de la vertu. »

Lorsque le Prophète de l'Islam a conquis la Mecque, s'adressant à des Arabes orgueilleux pour qui la langue et la race étaient signe de distinction, il déclare:

« Louange à Dieu qui par les enseignements de l'Islam, a effacé de vous toute trace de la période de l'ignorance (Djahiliah), de l'orgueil et de la vanité. Oui, sachez que pour Dieu, les hommes sont divisés en deux groupes. Les pieux, qui sont honorés et les transgresseurs et pécheurs qui sont humiliés et misérables auprès de Lui. »

Quelqu'un déclara au huitième Imam:

Il n'y a personne dans le monde dont les parents seraient plus honorables que les liens. L'Imam lui dit: « leur grandeur venait de leur piété et leur magnanimité de l'obéissance à Dieu. »

Ainsi, l'Imam condamna la mentalité de cet homme en lui rappelant que c'est seule la piété qui donne la supériorité aux hommes.

« Quelqu'un d'autre lui jura: "Dieu est témoin que tu es très certainement la meilleure des hommes." »

L'Imam répliqua: "Abtiens-toi de jurer. Celui qui est plus pieux que moi et qui obéit plus à Dieu est mieux que moi" »[7](#)

Cette piété qui protège l'homme contre les abus, lui donne une liberté spirituelle et le délivre du joug des passions, de la colère et de la cupidité.

La piété apporte aussi la liberté dans la vie sociale. Celui qui est soumis à l'argent et au rang ne peut vivre en liberté, au niveau sociale.

Le Commandeur des Croyants, Ali (que le salut de Dieu soit sur lui) déclare:

« La pitié est la clé de la droiture, de la pureté et l'épargne pour le jour de la résurrection. C'est la délivrance de l'esclavage, le salut de tous les malheurs. C'est par elle que l'homme atteint son but, qu'il se débarrasse de son ennemi et qu'il obtient tout ce qu'il désire. »[8](#)

Dans ce monde ténébreux où les conflits de classes et de races avaient atteint leur sommet, parmi les peuplades et/ou les privilèges contre la raison, la liberté et la science étaient chose occurrente, lorsque les faibles, et les pauvres étaient entièrement privés de leurs droits individuels et sociaux et que les masses se débattaient dans les griffes sanglantes des souverains et de la noblesse, l'honorable Guide de l'Islam, avec un courage sans équivalent, abolissait les injustes ségrégations et les coutumes incorrectes. Il faisait l'annonce de l'égalité pour tous, et rappelant que nous sommes tous, les créatures de Dieu, il offrait aux gens une liberté raisonnable, en sorte que les déshérités, qui n'avaient aucune volonté face aux puissants aristocrates, grâce aux préceptes de l'Islam, marchèrent aux côtés des grands de la tribu.

Ceux qui pensent que les doctrines sociales du monde sont capables de s'en prendre aux oppresseurs et aux tyrans sont manifestement dans l'erreur. Ils n'ont rien compris de l'Islam.

En vérité, l'Islam a établi la plus humaine et la plus complète forme de justice sociale, qu'aucune autre doctrine n'a pu réaliser. Même les communistes qui réfutent la religion reconnaissent parfois la grandeur du mouvement islamique et le rôle fondamental qu'il a joué dans le salut des nations.

La publication théorique du parti Toudeh iranien écrit:

« Le phénomène de l'Islam, au début du 7e siècle de l'ère chrétienne est un des événements importants de l'Histoire, qui a bouleversé la civilisation humaine et qui a eu une influence considérable sur son évolution. Les conquêtes de l'Islam qui se sont étendues d'une part jusqu'à la Loire et d'autre part jusqu'aux rivages du Sand et jeyhoun sont une des prodigieuses pages du livre de l'humanité. Dans la péninsule arabique même, il existait des centres de propagande idéologique chrétiens et juifs. Les Arabes de la Mecque et les tribus nomades étaient eux-mêmes idolâtres. La Mecque était un centre de commerce et d'usure. Le système tribal y évoluait vers un système féodal. C'était le centre du nationalisme arabe et de la rencontre des diverses religions. L'Islam s'est propagé tout d'abord parmi les petits marchands, les paysans et les esclaves. Le mouvement démocratique s'opposait à l'oligarchie des usuriers. C'est pour cela qu'il a dû quitter la Mecque. Ayant les mêmes particularités que les autres religions, l'Islam était aussi doté de certains aspects matériels. Il est venu rejeter le monarchisme et instaurer l'égalité des races et des tribus, des droits de l'homme et de la femme. IL a soutenu les esclaves et les déshérités. La simplicité de ses principes l'a différencié des autres religions et lui a donné une renommée de mouvement social actif et vivant. Ennemi des oppresseurs, l'Islam a valu la miséricorde et le salut pour les paysans. Il a infligé des coups mortels aux pouvoirs tyranniques pour fonder ensuite, en moins de deux siècles, un empire immense, qui s'étendait de la Chine jusqu'à l'Espagne. »[9](#)

L'Islam établit une société sans classe.

Lorsqu'on rapportait aux Commandeurs des Croyants, Ali (que le salut de Dieu soit sur lui) qu'une réception avait été organisée à Basra, en l'honneur du gouverneur Osman Ibn Hanif, son représentant, l'honorable Imam ne put supporter que des liens privés soient établis entre le gouverneur et la noblesse de cette ville, et que de cette façon des concessions soient faites aux détenteurs du pouvoir. Il écrivit donc une lettre de protestation à son gouverneur Osman Ibn Hanif et le blâmât. » [10](#)

L'Islam est encore plus progressiste que les autres doctrines dans la lutte contre la ségrégation raciale. Bien que de nos jours, les clameurs de l'égalité des Noirs et des Blancs se fassent entendre dans le monde entier, il reste cependant une grande distance entre la parole et l'acte. La ségrégation subsiste comme dans la période la plus obscure de la vie de l'homme. Quel est l'intérêt pour l'humanité, de toutes ces prétentions trompeuses de liberté et d'égalité derrière lesquelles se cachent les plus amères réalités? Peut-on présenter, en dépit de cela, les nations civilisées d'aujourd'hui comme les fondateurs de la liberté et de la fraternité?

La charte de la liberté et de l'égalité des hommes qui ont été ratifiées après la guerre mondiale par les gouvernements puissants, ainsi que la charte des droits de l'homme approuvée après la révolution française, sont applicables tant qu'elles sont conformes à leurs intérêts privés et régionaux et avec leur penchants. Sinon, ils s'en débarrassent sous divers prétextes.

Il est toujours difficile, pour beaucoup des habitants des pays soi-disant civilisés, de comprendre que la race n'est pas un facteur de supériorité. Alors que dans toute l'histoire de l'Islam, le racisme n'a jamais existé et que dans le monde d'hier et d'aujourd'hui, les Noirs ont toujours participe aux réunions religieuses et sociales islamiques sans qu'ils n'en ressentent la moindre gêne. Ils bénéficient socialement des mêmes droits que les autres.

Le grand guide de l'Islam a montré pratiquement cette égalité, dans le monde obscur il y a quatorze siècles. Pour cela, il a marié sa cousine à Zeyd Ibn Harsseh, qui n'était qu'un esclave.

Un jour, le Prophète regarda avec tendresse son compagnon Noir, Djouybar, vertueux, mais pauvre et lui déclara: « O, Djouybar. Tu ferais bien de te marier, pour avoir quelqu'un qui partagerait ta vie et qui te soutiendrait, dans les affaires de ce monde et de l'autre. »

Djouybar répondit: « Que ma mère et mon père te soient sacrifiés! Quelle femme serait prête à m'épouser, alors que je n'ai ni lignée ni aucun bien. » Le Prophète lui dit: « Dieu a aboli la souveraineté de ceux qui, à l'époque de l'ignorance, régnait sans raison sur les autres et a donné honneur et noblesse à ceux qui, avant l'Islam, étaient déshérités. Grâce à l'Islam, l'égoïsme et l'orgueil tribal et racial ont été détruits. À présent les Blancs et les Noirs, les Arabes, et les adjams (non Arabes) sont tous égaux. Ils sont tous les fils d'Adam, un homme que Dieu a créé de terre. Ceux que Dieu aime sont les plus obéissants et les vertueux. »

Le Prophète ajouta: « O Djouybar, je ne connais actuellement personne qui te soit supérieur, à moins qu'il ne soit plus pieux que toi. N'hésite pas. Va chez Ziad Ibn Lubeyd qui est l'un des plus nobles membres de la tribu Bani Bayasé et dis-lui que c'est moi qui t'envoie. Dis-lui qu'il a l'ordre de te donner sa fille en mariage. »

Ziad était assis devant sa maison avec quelques membres de la tribu. Djouybar les salua tous et s'adressa à Ziad: « Le Prophète m'envoie vous solliciter une grâce. Dois-je vous transmettre son message en public ou en privé. »

Ziad répondit: « Et pourquoi donc en privé? Le message du Prophète est pour moi un honneur. »

Djouybar lui dit: « L'honorable Messenger a demandé que tu me donnes ta fille comme épouse. »

Ziad répondit: « Nous autres Ansar ne marions pas nos filles à ceux qui ne sont pas de notre rang. Retourne chez le Prophète et représente-lui mes excuses. Djouybar s'en retourna raconter son aventure au Prophète. À ce moment, Ziad fut pris de remords et envoya quelqu'un pour le ramener. Il le traita avec bienveillance et lui demanda de rester jusqu'à ce qu'il revienne. Il se rendit ensuite lui-même chez le Prophète et lui dit: "Que mon père et ma mère te soient sacrifiés. Djouybar m'a remis ton message. J'ai préféré venir moi-même en ta présence pour te dire que nous autres Ansar, nous ne donnons nos filles qu'à ceux de notre rang."

Le guide de l'Islam déclara: "O Ziad! Djouybar est un homme qui a la foi. Tout croyant est digne de toute croyante. Le musulman et la musulmane sont d'un même rang. Donne-lui ta fille. N'aie pas honte de ce qu'il soit ton gendre." Ziad retourna chez lui et mit sa fille au courant de cette affaire.

Elle répondit: "Père, suis l'ordre et le Conseil du Prophète et accepte Djouybar comme gendre."

Il sortit donc de chez elle, prit la main de Djouybar et l'emmena parmi les hommes de la tribu. Il lui accorda la main de sa fille et mit à la disposition du nouveau couple une maison et des biens.

Ainsi la fille d'un des plus nobles membres de la tribu fut mariée à un humble nègre dont la foi en Dieu et la sagesse étaient les seules choses qu'il possédait.

Trois musulmans de nationalités différentes, à savoir l'iranien Salman, le romain Sahib et Basal l'abyssin s'étaient réunis, lorsque soudain, entre un certain Gheyss. Quand cet arabe se rappela de la situation privilégiée des trois hommes pieux et vertueux. Il déclara: Ousse et Khezredj étaient arabes. Des Arabes qui ont aidé le Prophète, par leurs services et leurs sacrifices. Qui sont donc ces trois étrangers? Qui donc les a appelés à assister au service du Prophète? »

Lorsque le Messenger fut informé de ces paroles, il en fut troublé. Il rassembla le peuple dans la mosquée et déclara: « Dieu est un, votre père est un et votre religion une. Votre nationalité arabe, dont vous êtes si fiers, ne vous vient ni de votre père ni de votre mère. Ce n'est que votre langue.

Le Saint Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui), en vue d'abolir les influences ethniques et de mettre en application la loi de l'égalité, observait toutes les réactions. Un jour, un musulman qui était fils d'un nègre se rendit chez lui. Abouzar Chafari, qui s'était brouillé avec cet homme, lui dit en présence du Prophète:

« O fils de Noir. » En entendant cela, le Prophète se mit en colère. Il dit à Abouzar ; « L'humilies-tu parce que sa mère était Noir? » Abouzar regretta ce qu'il avait dit et afin de se racheter, il se repentit et se frotta le visage avec du sable pour que le Prophète le pardonne.

Le célèbre savant français, le docteur Gustave Lebon écrit:

« L'égalité a atteint son sommet chez les musulmans. Cette égalité dont tout le monde parle en Europe avec enthousiasme, mais que l'on ne trouve que dans les livres, existait pratiquement chez les musulmans et faisait partie de leurs relations. Le grand conflit des classes qu'a provoqué une révolution en Europe n'existe pas chez les musulmans. En Islam les privilèges privés de classe et de famille sont totalement rejetés. Aux yeux du Prophète, tous les musulmans sont frères et égaux.

Dans le monde arabe est apparu un tel personnage qui a pu rassembler toutes les tribus au nom du verbe unique et qui les a soumises et engagées à de fermes préceptes et à un ordre particulier. Les musulmans, de quelques nationalités ou race qu'ils soient, ne se considèrent pas entre eux comme des étrangers. Un musulman chinois a en territoire islamique les mêmes droits qu'un indigène arabe. Bien que les adeptes de l'Islam aient beaucoup de différences au niveau de la race et de la nationalité, cependant en raison de leur religion, il existe entre eux un lien spirituel particulier, qui peut les unir facilement sous un même étendard. » [11](#)

M.U Leplay déclare: « La réforme de la condition ouvrière a connu certaines difficultés et de mauvaises conséquences en Europe.

Ce qui n'a jamais existé entre les musulmans qui, riches ou pauvres, s'unissent par une série d'ordres qui font régner la paix entre eux. Cela nous suffit pour dire:

cette tribu que l'Europe prétend éduquer, elle ferait mieux d'en tirer des leçons. En Islam, les classes privilégiées n'existent pas. Les principes des systèmes politiques de l'Islam sont très simples et tous ceux qui sont gouvernés par ces systèmes sont considérés comme égaux, qu'ils soient nobles ou humbles, riches ou pauvres, noirs ou blancs. » [12](#)

Les grandes communautés islamiques, en Afrique, en Inde et en Indonésie et même ces petites communautés musulmanes de la Chine et du Japon prouvent toutes que l'Islam est doté d'une telle puissance qu'il influence toutes ces races, et ces classes. Aucune organisation ni groupe n'existe, en dehors de cette religion, qui puisse obtenir un tel succès, parmi les diverses races, dans un front commun basé sur l'égalité.

Lorsque l'on évalue les différents entre les grands gouvernements de l'Est et de l'Ouest, on s'aperçoit que pour résoudre ces différends, il n'y a qu'une seule solution: « L'Islam. »

Les enseignements de l'Islam dans les cérémonies du Hadj sont basés sur l'unité de la pensée et de l'action. On n'y rencontre aucune trace du luxe. La Kaaba attire d'une manière exceptionnelle les diverses sectes musulmanes. Tous les gens obéissent de façon égale à une même loi. Les Noirs, les Blancs, les Jaunes et les Rouges adorent le Seigneur, côte à côte, dans ces glorieuses cérémonies.

Philippe Hitti, professeur à l'université de Pernistown écrit:

« Le devoir du Hadj en Islam est devenu, durant des siècles, un des importants facteurs sociaux et des plus grandes causes de l'unité sociale parmi les nations musulmanes, car chaque musulman a le devoir (s'il en a les moyens) d'entreprendre ce voyage sacré. Ce grand rassemblement où se réunissent les croyants des quatre coins du monde comme des frères, a une influence indéniable sur eux. Auprès de Dieu, tous les hommes, de quelque race et de quelque condition qu'ils soient, sont frères et leur unique mot d'ordre sont les deux actes de croyance. Parmi toutes les religions du monde, c'est apparemment l'Islam qui a enlevé les frontières qui séparaient les gens à cause du sang, de la race, de la tribu et de la couleur, et qui, dans le cadre de sa communauté, a établi l'unité, en sorte que pour les musulmans, la seule chose qui peut séparer les hommes, c'est le conflit entre la foi et l'impiété. Il est indubitable que cette immense communauté rend le plus grand service dans ce sens, chaque année, au cours des cérémonies du Hadj, et qu'elle répand la religion divine parmi des millions d'hommes, de par le monde.

» [13](#)

Malheureusement de nos jours, la solidarité islamique s'est détériorée plus ou moins dans certains pays, sous la pression des slogans racistes, fanatiques et nationalistes. Des tendances ethniques sont apparues qui sont contradictoires à l'esprit et aux idéaux islamiques. Dans le système judiciaire de l'Islam, on peut de même sentir nettement les chefs-d'œuvre de l'égalité, dont on ne rencontrerait pas même un seul cas, dans les méthodes judiciaires du monde civilisé contemporain, bien que l'égalité de tous les individus devant la loi soit l'un des idéaux de l'ordre social civilisé, dans le sens de laquelle il déploie ses efforts.

Dans les plus obscures périodes de l'histoire, l'Islam a toujours éveillé la conscience des individus.

Le calife abbasside Haroun-al-Rashid devait jurer en présence d'un juge. Fazi Ibn Rabi témoigna en sa faveur. Le juge rejeta ce témoignage. Le Calife se mit en colère et protesta: « Pourquoi as-tu rejeté son témoignage? » Le juge déclara: « Je l'ai entendu dire qu'il est ton serviteur. S'il dit vrai, le témoignage du serviteur en faveur de son maître est inadmissible. Et s'il ment, le témoignage d'un menteur l'est encore plus »

Un autre puissant calife abbasside, Mansour, loua quelques chameaux pour entreprendre le pèlerinage du Hadj. Mais une fois de retour, il chercha des prétextes pour ne pas payer les chameliers. Ces derniers portèrent plainte chez le juge de Médine. Le juge convoqua aussitôt Mansour et le jugea, dans un tribunal officiel. Le calife était assis sur le même banc que les chameliers. Il fut condamné et dut payer.

À propos des affaires judiciaires de l'Islam, le docteur Gustave Lebon écrit:

« L'ordre des affaires judiciaires et des jugements chez les musulmans est très bref et simple. Une personne qui reçoit la fonction de juge par le souverain se charge de toutes les affaires et les résout. Son décret est formel. Les plaignants se présentent après avoir été convoqués et plaident leur cause. Le jugement est décrété ensuite, au terme de la séance.

Au Maroc, j'ai eu l'occasion d'assister à des jugements. Le juge monte en chaire, dans un lieu situé à proximité de la résidence du gouverneur, en plein air. Les parties plaidantes et les témoins se tiennent chacun à leurs places et disent ce qu'ils ont à dire, brièvement et simplement. Dans les cas où quelqu'un était condamné à des coups, la sentence était exécutée sur place, au terme de la séance.

Le plus grand avantage de ce genre de jugement, c'est que le temps des plaignants n'est pas perdu et qu'au moins, ils ne subissent pas les dommages considérables infligés par les complications des tribunaux d'aujourd'hui, en Europe. Et bien qu'il n'existe aucune formalité et que tout se déroule avec simplicité, les sentences n'en sont pas moins équitables. »

Lorsque les individus d'une société sont sûrs que la loi qui les gouverne est celle d'un Dieu juste et que le gouverneur qui est chargé de leurs affaires, possède les mêmes droits qu'eux, et que le juge s'inspire de la loi divine et non pas de ses passions, lorsqu'il prononce une sentence, dans ce cas, les troubles et les inquiétudes provoqués par l'injustice disparaissent et tous les individus jouissent d'une sérénité, d'une sécurité et d'une assurance multilatérale.

Si le monde veut empêcher l'iniquité et se délivrer des griffes diaboliques des ségrégations diverses pour vivre en paix, il doit s'inspirer des précieux enseignements et des principes sociopolitiques de l'Islam. Les syndicats et les accords divers du monde contemporain, étant donné qu'ils se situent dans un cercle limité, et qu'ils sont fondés sur les principes ethniques, géographiques et raciaux, ne pourront jamais résoudre les problèmes du monde actuel. Ils ne parviendront jamais à rassembler toutes les nations et à les inviter à coopérer pour bâtir un monde nouveau sur les bases de la justice et de l'égalité.

D'autre part, le néonationalisme, qui de nos jours, est renforcé dans beaucoup de pays, est lui-même source de confusion, de perplexité, de dispersion et de querelle, parmi les nations. Louis L. Sneider, professeur d'université américain décrit cette réalité en ces termes.

Le néonationalisme a provoqué de nombreux différends à propos des frontières historiques et naturelles ; et les relations économiques et culturelles qui existaient entre eux depuis longtemps se sont détériorées. Le résultat, qui était un sentiment d'insécurité a abouti dans de nombreux cas à la restriction de la liberté individuelle, à l'augmentation des armements et à l'obscurcissement des relations internationales »

L'indépendance et la souveraineté, bien qu'elles se soient développées au cours de la dernière décennie du XXe siècle et qu'elles soient considérées comme choses sacrées, cela n'a pas été en sorte que pour une plus large liberté individuelle et pour une plus sûre paix internationale, elles soient une

voix rassurante. » [14](#)

La seule chose qui puisse unir tout le monde sous un même étendard et qui puisse rendre ce grand service à l'humanité c'est cette union qui tourne sur l'axe de la foi en Dieu, des vertus spirituelles et morales. Car dans une telle union, l'esprit de fraternité et d'amitié se réveille, les cœurs et les pensées se lient de façon que les privilèges matériels ou les différends ethniques, géographiques et raciaux ne puissent plus les ébranler.

En raison de la foi commune en un seul Dieu et aux principes fondamentaux de l'Islam, et en raison du sens de responsabilité face aux devoirs humains, tous les individus de la communauté islamique, de diverses races, langues et coutumes, jouissent en dépit de la grande différence des classes, des mêmes privilèges, d'une vie paisible pleine de compassion, de coopération et de parfaites ententes. L'Islam ressent beaucoup d'intérêt à hisser la société humaine à son paroxysme ; il veut que la collaboration des musulmans soit fondée sur la bonté et l'affection profonde et que leurs cœurs soient liés par les purs sentiments humains. Le Seigneur n'a pas créé les hommes pour que règne entre eux la discorde.

« *Nous vous avons créés... et vous avons désignés en nations et tribus pour que vous vous entre connaissiez* » (Coran, 49. 13)

La fraternité en Islam n'est pas un principe creux. C'est une réalité pleine de valeur, qui doit être à l'origine de toutes les bontés et affections.

La création des sociétés diverses, et l'apparition des tribus et des familles visent, à établir des liens, solide entre les individus. C'est dans le cadre de ces liens que la perfection sera atteinte.

Bien que de nos jours l'esprit matériel et profiteur se soit répandu dans les milieux islamiques, par l'influence de la pensée occidentale décadente, cependant, chez la majorité des musulmans, ce qui compte avant tout, c'est le sentiment humain, l'amitié et la vertu. C'est pourquoi le célèbre philosophe Laytner, influencé par cet avantage spirituel des musulmans, déclare:

La compassion, la bienveillance et l'hospitalité qui sont naturelles chez les orientaux ont pris une ampleur particulière lorsque les enseignements de l'Islam s'y sont ajoutés ; tandis qu'on ne trouve aucune trace de tout cela dans les milieux matériels, chez les cupides européens aux cœurs durs. »

Le motif du djihad islamique

Le but de l'Islam, dans ses combats et son mouvement général contre les polythéistes, n'était ni la conquête, ni l'expansionnisme, ni le colonialisme et ni la mainmise sur les ressources économiques des autres. Dans ce domaine l'Islam diffère de toutes les autres doctrines. Ce qu'il poursuit, c'est ce qu'il y a de plus humain et de plus élevé.

Dès son apparition, l'Islam a menacé, grâce à son esprit constructif et son évolution stimulante, la situation des aristocrates, des orgueilleux et des oppresseurs. Les forces adversaires se sont donc

mobilisées afin d'empêcher que la nouvelle doctrine ne se répande et que l'idéologie islamique ne puisse se répandre. Elles ont employé tous leurs moyens et forces matériels contre l'Islam. Ceux qui ayant réalisé la vérité de cette doctrine, s'y étaient convertis étaient même torturés de façon abominable.

Les Coraichs ont interrompu leurs relations avec les compagnons du Prophète. Ces derniers s'étant réfugiés pendant trois ans dans les montagnes de la Mecque, supportaient toute sorte de difficultés et manquaient parfois même du minimum de subsistance.

Le Prophète de l'Islam, s'est installé à Médine et a formé, face aux polythéistes, une puissante communauté, mais ces derniers ne se sont pas cachés et n'ont cessé de menacer les musulmans. C'est dans de telles conditions que les musulmans ont reçu l'ordre de se défendre.

La plupart des guerres menées par l'honorable Prophète étaient défensives et les expéditions envoyées pour réprimer et disperser les rassemblements qui cherchaient à attaquer Médine étaient en fait organisées dans le but de riposter aux attaques de l'ennemi. Elles avaient lieu en général pour empêcher les adversaires d'attaquer Médine et pour que le mouvement anti-islamique soit étouffé avant même de naître.

Les versets qui suivent le premier motif de l'autorisation du Djihad qui n'est autre que la riposte aux agressions des ennemis et des oppresseurs.

« Toute autorisation est donnée à ceux qui sont combattus, parce que vraiment ils sont lésés, et Dieu est capable, vraiment de les secourir à ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, sans droit, sauf qu'ils disaient: Dieu est notre Seigneur. » (Coran, 22:39-40)

« Et combattez, dans le sentier de Dieu ceux qui vous combattent et ne transgressez pas. Vraiment, Dieu n'aime pas les transgresseurs. » (Coran, 2: 190)

Du fait que l'Islam est une doctrine universelle et qu'elle doit apporter le bien à tous les hommes, il ne peut se limiter aux frontières géographiques d'une région. Il doit sauver toute l'humanité des griffes du polythéisme et de la souillure de l'esprit, et faire parvenir son message à toutes les masses, dans le monde entier.

En principe, une doctrine qui veut renverser les anciens systèmes et idéologies pour y substituer un nouvel ordre doit lutter pour son idéal. Mais la force de la plume ne suffit pas. Un aperçu sur les révolutions française, indienne et russe ou sur la guerre de l'indépendance américaine (1775-1782) nous permet de voir que ces mouvements ont tous été noyés dans le sang.

L'Islam ayant pour but de bouleverser les mauvaises coutumes et les pensées corrompues et d'abolir les privilèges injustes, ont toujours dû faire face à l'hostilité des groupes qui voyaient leurs intérêts menacés.

Cependant le Prophète de l'Islam déclare:

« Des fois, le bien doit être obtenu par la force du glaive. Certains gens ne se soumettent à la vérité que par la force. » [15](#)

Si les forces ennemies et leur formation militaire font obstacle à l'extension de la religion divine et qu'elles empêchent la Propagation de la Vérité, y a-t-il une autre solution que le recours à la force?

Dans des conditions où la liberté et le choix étaient retirés aux gens, il a été ordonné au saint prophète, de recourir à la force et de déclencher la guerre. L'Islam entreprenait donc le combat armé pour écraser les oppresseurs.

La guerre que l'islam a entreprise pour le salut de l'humanité au sens propre du terme, et la délivrance de la raison du joug des superstitions, est un combat loin de toute passion, de toute oppression et de question matérielle, mené contre les malfaiteurs qui sèment la corruption et la souillure sur la terre.

L'Islam veut le bien de tous et cherche à faire disparaître tout ce qui entrave le bien public.

Lorsque les musulmans étaient torturés par les polythéistes, dans la Mecque, juste parce qu'ils avaient adopté l'Islam ; les musulmans ont reçu l'ordre, selon un décret divin, de recourir aux armes et d'annihiler les facteurs de captivité et de colonialisme de la pensée mental.

« Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier de Dieu alors que les faibles mêmes hommes et femmes et enfants disent: Seigneur! Fais-nous sortir de cette cité, prévaricatrice en ses gens ; et assigne-nous de Ta part un secoureur. » (Coran, 4:74)

Aux yeux du public, la guerre ne signifie rien d'autre que le massacre, la cruauté et la défaite de l'ennemi. Mais du point de vue de l'Islam:

« La guerre, c'est l'extirpation de l'injustice et de la transgression pour établir la justice et la vérité. Bref, c'est le dernier moyen d'annihiler l'égarement et de propager la vertu. »

Le fond de l'invitation islamique est de délivrer les gens de l'adoration d'autre que Dieu et qu'en dehors des lois et de la volonté divine, rien ne puisse régner sur la pensée et le cœur de la société. C'est la plus grande déviation possible de la nature et de la raison humaine, que de s'incliner devant une pierre ou des créatures dépourvues de toute intelligence.

Le fait que les musulmans devaient, avant de déclencher la guerre, inviter l'ennemi à l'Islam, éclaircit en soi leur but.

Lorsque les forces de l'Islam et l'armée iranienne se sont rencontrées, le commandant iranien Rostam Farokh Zad demanda à ce que Saadvaghass, le chef de l'armée musulmane, lui envoie un représentant qui l'informerait du but du Djihad islamique. L'envoyé musulman le décrit ainsi:

« Nous sommes venus empêcher les gens d'adorer les idoles et pour les inviter à n'adorer que le Dieu unique et à suivre le message de son Prophète Mohammad. Nous sommes venus pour sauver les esclaves serviteurs de Dieu de la servitude des créatures pour qu'ils ne servent que Dieu. Nous

sommes venus pour vous inviter à croire en la résurrection, et vous délivrer des chaînes de ce monde, et enfin pour substituer aux futilités coutumes, à l'injustice et à la vanité, la justice et l'équité. » [16](#)

Pendant trois jours, trois représentants de l'armée musulmans ont négocié avec Rostam. Leurs paroles étaient les mêmes, et ils insistaient tous sur le fait que si leur invitation était acceptée, ils quitteraient ce territoire.

L'honorable Prophète disait à Ali:

« Ne combats personne à moins que tu ne l'aies invité auparavant à l'Islam. Je te promets que si le Seigneur guide quelqu'un par toi, cela te vaudra plus que si tout ce qui est sous le soleil t'appartient. » [17](#)

Le raisonnement de l'Islam, dans la guerre, est basé sur la lutte dans le sentier de Dieu, l'approche de la vérité et l'acquisition du bonheur éternel. IL n'a jamais été dit aux musulmans de guerroyer, de conquérir, de coloniser et de réduire à la servitude les autres nations. Leurs combats ne sont donc pas comparables aux conquêtes des puissances, qui, au cours de l'histoire, sans aucun motif divin lors de leurs conquêtes, n'ont cherché qu'à satisfaire leur cupidité en accédant au pouvoir.

Pour les musulmans, la guerre est une forme de dévotion et un grand devoir religieux. Ils se sont lancés dans des luttes sans merci pour que le verbe divin prédomine et pour qu'il soit glorifié. Ils avaient foi en ce que l'injustice serait extirpée et que l'égalité règnerait dans le monde entier lorsque le nom de Dieu s'y étendrait. Dieu aime ceux qui luttent et se sacrifient dans de tels combats:

« Oui, Dieu aime ceux qui combattent dans son sentier en rang serré, comme s'ils étaient un édifice plombé. » (Coran, 61: 1)

« Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis que Dieu veut l'au-delà. » (Coran, 18: 67)

C'est sans aucun doute, ce qui fait l'avantage de l'Islam dans les champs de bataille de la lutte des hommes pour la justice, l'honneur et la liberté.

Le Dr Madjid Khoddouri écrit:

« On peut dire que dans la théorie de la législation islamique la guerre n'est pas en soit un but. Elle n'est que le moyen ultime d'établir et d'assurer la paix. » [18](#)

Dans les lois militaires de l'Islam, la morale est entièrement respectée. Dans les champs de bataille, la bonté et la grandeur d'âme des musulmans étaient manifestées. La structure militaire de l'Islam était mêlée à la loyauté, à la morale et à la générosité comme il ne l'a jamais été dans l'armée d'aucun pays civilisé contemporain.

L'Islam a entrepris d'importantes démarches pour empêcher le meurtre et protéger la vie des individus. Il a évité, dans la mesure du possible que le sang ne coule.

Dans le Djihad islamique, l'interruption des hostilités et le cessez-le-feu ne veulent pas dire

obligatoirement que l'ennemi est vaincu. Il suffit que les musulmans soient à l'abri des agressions de l'ennemi et que ces derniers s'engagent à s'abstenir de toute atteinte aux droits et aux saintetés de la communauté islamique et qu'ils abandonnent toutes rebellions et corruption.

Pendant la guerre, si l'un des combattants concluait un accord avec l'ennemi ou qu'il lui accordait la grâce, même la plus haute autorité musulmane ne pouvait violer cet accord.

Lors des batailles, la mise à feu et la destruction des champs étaient interdites. Il n'était pas non plus permis de couper l'eau et les vivres sur l'ennemi ; les enfants, les vieux, les femmes, les fous et les malades étaient à l'abri et leur sang était respecté, car les musulmans n'ont pas le droit de souiller leurs mains en versant le sang de ces innocents.

Ils n'ont pas non plus le droit d'agresser les représentants et les ambassadeurs de l'ennemi.

Mohammad Hamidullah, professeur à l'université de Paris écrit ainsi:

« Mohammad (que le salut de Dieu soit sur lui) régnait sur plus d'un million de milles carrés. Ce qui équivaut à la surface de l'Europe moins la Russie, territoire qui, sans aucun doute, avait à cette époque des millions d'habitants. Lors de la conquête, le nombre des ennemis qui avaient été tués ne dépassait pas les cent cinquante. Du côté musulman, sur une période de dix ans, une personne seulement était tuée en martyr chaque mois (en tout 120 personnes). Ces chiffres font preuve d'un respect exceptionnel du sang des hommes dans toute l'histoire de l'humanité. » [19](#)

Voici quelques récits qui sont des exemples de cette réalité. Le Messenger de Dieu, avant d'envoyer son armée au combat, recommandait à ses guerriers:

« Combattez au nom de Dieu, dans le sentier de Dieu, à l'aide de Dieu et à la manière de l'envoyé de Dieu. Ne trahissez pas et ne rusez pas. Ne coupez les membres à personne. Ne tuez ni les vieux et les infirmes, ni les femmes et les enfants. Ne coupez aucun arbre à moins que cela ne soit nécessaire. Si l'un d'entre vous, du plus noble au plus bas, abrite quelqu'un, ce dernier sera immunisé jusqu'à ce qu'il entende la parole de la Vérité. S'il vous suit, alors il est votre frère ; sinon, conduisez-le en un lieu sûr. Demandez en tout cas le secours de Dieu. » [20](#)

Ali (que le salut de Dieu soit sur lui) donnait l'ordre suivant à ses guerriers, avant de confronter l'armée de Basra:

« Si l'ennemi prend la fuite, ne le poursuivez pas, ne le tuez pas ; ceux qui sont incapables de se défendre, ou ceux qui sont tombés dans le champ de bataille, blessés, ne les tourmentez pas. »

Pour ce qui est des femmes, ne leur faites aucun mal. Parfois, il se peut que l'ennemi agisse de façon à ce que le sens de la vengeance soit réveillé chez les musulmans. Dans ce cas, les musulmans ne doivent pas oublier leur principal devoir qui est de défendre la Vérité et la vertu. Ils doivent se contrôler et dompter leurs sentiments. Nous connaissons tous l'histoire suivante: « Pendant un dur combat, le Commandeur des Croyants porta un coup dur à son adversaire. Celui-ci, tombé par terre, Ali s'asseyait sur sa poitrine. Alors, l'adversaire lui cracha au visage. L'honorable Imam se leva aussitôt et le lâcha.

On lui demanda pourquoi il avait réagi ainsi. Il dit: “Ce qu’il a fait m’a mise en colère. Si je l’avais tué à ce moment, je l’aurais fait par impulsion. Je me suis donc retenu pour ne pas le tuer par vengeance, ma foi aurait été souillée.”

L’Islam a créé dans le cœur de tout un sentiment humanitaire envers tous, les individus. Il n’a jamais autorisé l’iniquité, quelles que soient les circonstances. Les musulmans qui luttent dans le sentier de Dieu, n’ont pas le droit de dépasser les limites de la justice et de transgresser. L’Islam permet de faire pression sur l’ennemi autant que ce dernier lui a porté atteinte, mais pas plus. Ceci est précisé dans le Coran:

“Et combattez dans le sentier de Dieu ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Vraiment, Dieu n’aime pas les transgresseurs.” (2: 141)

Et que la haine d’un peuple, ne vous incite pas à ne pas faire l’équité: c’est plus proche de la piété. » (Coran 5: 11)

« Et que la haine d’un peuple qui vous a empêchée de la Mosquée sacrée ne vous incite pas à transgresser. » (Coran 5: 3)

L’Islam est venu pour établir la justice sur toute la Terre ; pour instaurer dans la communauté humaine, la justice sociale et internationale. Ainsi même si un groupe de musulmans dévie du chemin de Dieu et qu’il prend le chemin de l’injustice et de la transgression, l’Islam, ordonne aux autres de combattre les musulmans transgresseurs.

« Et si deux groupes de croyants se combattent, alors faites la paix entre eux. Puis si l’un d’eux se rebelle contre l’autre, alors combattez celui qui se rebelle, jusqu’à ce qu’il s’incline devant l’ordre de Dieu. Puis, s’il s’incline, alors faites la paix entre eux et avec justice, et jugez à la balance. Dieu aime ceux qui jugent à la balance » (Coran, 49: 9)

Ce qui est digne d’attention, dans ce verset, c’est qu’il insiste sur le fait que les réconciliateurs doivent régler le conflit entre les deux belligérants avec justice afin que chacun acquière son droit légitime ; car lorsque le conflit commence par l’agression et la violation, si les réconciliateurs cherchent à résoudre le problème en encourageant l’un des partis à renoncer à ses droits en faveur de l’autre, l’esprit d’agression et de violation se renforce chez ce dernier.

Bien que l’indulgence et le renoncement à ses droits soient une bonne action, cependant dans de tels cas, cela a une mauvaise influence sur l’esprit de l’agresseur. Et ce alors que le but de l’Islam est d’extirper de la communauté islamique, toute sorte d’oppression et d’injustice, afin que les gens soient rassurés que personne n’obtienne rien par la force.

Le bon comportement des musulmans envers les vaincus faisait qu’ils étaient accueillis ou qu’ils se rendaient. Partout, leur comportement attirait les masses. Les habitants de Hams ont fermé les portails

de la ville sur l'armée de Harghal; en revanche, ils ont envoyé un message aux musulmans, selon lequel ils préféreraient la souveraineté et la justice de ces derniers à la tyrannie des Romains. Lorsque l'armée des musulmans, dirigée par Abou Obeideh, est arrivée en Jordanie, les chrétiens lui ont envoyé la lettre suivante:

« O musulmans, nous vous préférons aux Romains, bien que ceux-là soient nos coreligionnaires, vous êtes pour nous plus fidèles, plus équitables et plus bons. Les Romains se sont imposés à nous. Ils nous ont pillés. »

Le célèbre orientaliste Philippe Hitti écrit à propos de l'occupation de l'Espagne par les musulmans:

« L'armée musulmane, ou qu'elle allait, les gens l'accueillaient à bras ouverts. Ils mettaient à sa disposition eau et vivres, et quittaient l'un après l'autre, leurs barricades. Le pourquoi de cette attitude est clair pour ceux qui ont une notion des crimes et de l'injustice des souverains Wisigoths ». [21](#)

Dans le pays conquis, les musulmans n'obligeaient personne à quitter sa religion.

L'ordre social de l'Islam garantit la totale liberté de culte aux minorités religieuses officielles et ne se heurte aucunement à leurs cultes ni à leurs modes de vie. L'Islam et les autres religions bénéficient dans cet ordre, de mêmes droits.

Le prélèvement du Zakat (impôt spécial aux musulmans) est aussi un acte de dévotion. Mais cet impôt n'est pas imposé aux adeptes des autres religions. Ces derniers payent en échange le Djazieh, qui n'a aucun aspect religieux, afin qu'ils ne soient pas obligés à participer au culte musulman. Ils payent cet impôt pour bénéficier de la protection absolue du gouvernement islamique et des privilèges que ce gouvernement met à la disposition de la société.

L'ordre islamique prend donc en considération, non seulement au niveau individuel. Mais dans le cercle très vaste de la législation, les moindres sentiments des adeptes des autres religions célestes. Même au niveau des codes civils et pénaux de la loi de commerce, les principes de ces religions sont entièrement respectés, afin que ces minorités puissent jouir d'une totale liberté, en ce qui concerne leurs croyances.

Le Coran précise comment les musulmans doivent se comporter envers les adeptes des autres religions. Il encourage à se bien comporter envers les masses non musulmanes. La seule chose qui est interdite, c'est l'amitié avec les ennemis de l'Islam:

« Dieu ne vous empêche pas, à l'égard de ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures, de leur faire la charité et d'être envers eux, à la balance. Oui Dieu aime ceux qui traitent à la balance.

Rien d'autre: Dieu vous empêche, à l'égard de ceux qui vous ont combattus pour la religion et chassés de vos demeures et ont prêté leurs dos à votre expulsion, de les prendre pour patrons, alors, c'est eux les prévaricateurs. » (Coran, 8:5)

À l'époque du prophète, l'attitude de l'Islam face aux minorités chrétiennes et juives qui vivaient dans les

territoires musulmans était basée sur des accords bilatéraux de coexistence pacifique, et en dépit de leur grande puissance, ils ne les malmenaient jamais.

Tant que les juifs respectaient les accords bilatéraux, ils pouvaient vivre près des musulmans sans qu'aucun mal ne leur soit fait. Il en était de même, après le décès du Messager, à l'époque des califes.

L'honorable guide de l'Islam disait:

« Quiconque maltraite quelqu'un, c'est comme s'il me maltraitait.

Sache que celui qui est injuste envers un allié non-musulman, ou qui l'oblige à une tâche épuisante ou qu'il lui prend quelque bien sans que ce dernier y consente, alors le jour du jugement, j'argumenterais avec lui. »

Pendant qu'il était calife, Ali (que le salut de Dieu soit sur lui) rencontra un vieil aveugle infirme. Il demanda des renseignements à son sujet. Ses compagnons lui dirent que c'est un chrétien, qui en sa jeunesse, était au service du gouvernement. L'Imam déclara: « Vous l'avez fait travailler pendant sa jeunesse et maintenant qu'il est vieux, vous le privez de ses droits. Il convoqua donc le trésorier et ordonna à ce que des frais de subsistance soient versés au vieillard. »[22](#)

Le Docteur Vaglieri, professeur à l'université de Naples déclare: » La vie des nations vaincues, leurs droits civils et leurs biens ont été si bien protégés par le gouvernement islamique que l'on peut dire que leurs droits étaient presque les mêmes que les musulmans. Les conquérants arabes étaient toujours prêts, même à l'apogée de leur victoire et de leur puissance, de dire à leurs ennemis: « Cessez les hostilités et payez un impôt raisonnable et vous bénéficierez de notre totale protection. Vous aurez les mêmes droits que nous. » Si nous examinons les déclarations de Mohammad (que le salut de Dieu soit sur lui) ou ses conquêtes, nous verrons clairement que les accusations lancées contre les musulmans, selon lesquelles ils auraient imposé l'islam par la force du glaive, ne sont que calomnies.

Le Coran déclare: « **Aucune contrainte en la religion** ».

L'histoire de l'Islam nous rapporte de nombreux récits sur la patience et la modération dont les musulmans ont fait preuve à l'égard des adeptes des religions officielles. Tout comme le Prophète avait personnellement garanti aux chrétiens de Najran que leurs églises seraient protégées et tout comme il avait ordonné au commandant des forces expédiées au Yémen de ne léser aucun juif, les musulmans agissaient de même avec les adeptes des autres religions et leur permettaient de pratiquer en liberté leur culte. En payant le Djazieh, qui était inférieur à l'impôt que payaient les musulmans, ils pouvaient bénéficier du soutien du mouvement islamique.

Adam Menz, célèbre orientaliste, écrit:

« Ce qui fait l'avantage des pays musulmans sur l'Europe chrétienne, c'est le fait que de nombreuses minorités religieuses vivent en liberté dans les territoires musulmans alors que ce n'est pas le cas dans l'Europe chrétienne. Les synagogues et les temples des autres religions jouissaient d'une telle liberté en terre islamique que l'on aurait dit qu'ils sont exclus à l'autorité du gouvernement islamique. Cette liberté

résultait des accords et des droits que les juifs et les chrétiens avaient obtenus. Cette coexistence était incompréhensible pour l'Europe du Moyen-Âge. »[23](#)

John Diven Porth, célèbre écrivain et orientaliste chrétien écrit:

« L'Islam a établi l'équité absolue, non seulement chez les musulmans, mais encore parmi les peuples vaincus qui étaient placés sous son protectorat. Les adeptes des autres religions étaient dispensés des impôts qui avaient été imposés à l'église ou à tout autre corps religieux, ainsi que de tous les impôts qui étaient payés au gouvernement. »[24](#)

Le Docteur Gustave Lebon écrit:

« En l'espace de quelques siècles, les musulmans ont complètement bouleversé l'Andalousie, au niveau scientifique et financier. Ils en avaient fait la gloire de l'Europe. Même les mœurs y avaient été bouleversées. Les musulmans cherchaient à apprendre aux chrétiens l'une des caractéristiques les plus précieuses et élevées de l'humanité, à savoir la coexistence pacifique avec les adeptes des autres religions. Leur comportement avec les peuples vaincus était si doux qu'ils permettaient aux évêques d'organiser des cérémonies religieuses, en sorte qu'à Séville, en 872 de l'ère chrétienne et à Cordoue, en 825, ces derniers avaient organisé des conférences religieuses d'études et de recherche. Les nombreuses églises bâties pendant le règne des musulmans laissent voir, à quel point ils respectaient la religion des peuples vaincus.

De nombreux chrétiens se sont convertis à l'islam sans aucune contrainte.

Sous le règne de l'Islam, les juifs et les chrétiens jouissaient des mêmes droits que les musulmans. Ils pouvaient même obtenir n'importe quel poste et rang dans la Cour des califes. »[25](#)

Il faudrait comparer la générosité et la liberté des musulmans aux actes honteux des chrétiens, durant les croisades, pour comprendre le sens de la guerre du point de vue islamique. L'occupation de Jérusalem par les chrétiens fut très cruelle. Ce fut le plus horrible massacre de l'Époque. Les habitants furent traités le plus cruellement. Des tas de mains, de pieds, et de têtes coupés avaient été amassés dans les rues de Jérusalem. Dix mille personnes seulement furent la proie de l'épée, dans la mosquée d'Omar, où ils s'étaient réfugiés. Le sang qui avait coulé dans le temple de Salamon montait jusqu'aux genoux des chevaux. Les cadavres flottaient sur ce sang.

L'écrivain européen Clark écrit:

« Il est certain que le monde de la morale n'a vu aucun bien des croisés, car personne n'a jamais été, tout au long de l'histoire pire qu'eux en débauche et cruauté, alors qu'ils prétendaient mener une guerre sainte. »

Les croisés ont laissé une empreinte éternelle sur l'adoration des vanités et les superstitions générales. Ils ont répandu et encouragé les moindres et les pires fanatismes. La guerre était devenue un devoir religieux et au lieu de prier et de faire le bien, le massacre des musulmans était considérée comme indulgence plénière. »[26](#)

Après le règne de 88 ans des croisés en Palestine, les musulmans ont déclenché la guerre pour reprendre ce territoire. L'Europe, afin de conserver son empire sur Jérusalem, a envoyé toutes ses forces en Asie, mais en vain. Et enfin, le règne de la croix fut renversé par le grand commandant Salah-ed-din Ayoubi, et les croisés furent expulsés.

En octobre 1187 (583 de l'hégire) année où Jérusalem se rendit à l'armée musulmane et que la ville ouvrit ses portails face aux intrépides guerriers, le sage et courageux Sultan, au lieu de venger le massacre des musulmans et les cruautés des croisés, annonça l'amnistie et empêcha le massacre, la torture et le pillage des chrétiens, ajoutant ainsi une page glorieuse à l'histoire des conquêtes islamiques. Au cours de cette dure guerre, toute l'armée musulmane était sous l'influence du puissant esprit islamique et son comportement était loin d'être cruel.

Salah-ed-din annonça que tout le monde, dans la ville, était à l'abri. Les hommes, en payant dix dinars, les femmes cinq et les enfants deux, pourraient aller où ils leur plaisent, car Jérusalem était la ville qui jouissait de plus de sécurité, dans tout le pays ; c'est pourquoi les chefs et les commandeurs des autres régions y gardaient leurs familles. Entretemps, l'évêque suprême voulait sortir de la ville avec tous ses biens et ses richesses considérables. Certains proposèrent à Salah-ed-din de lui confisquer ses biens pour les distribuer aux musulmans. Le Sultan déclara: « Jamais je ne commettrais une telle faute et ne lui prendrais plus que les dinars fixés. »

John Diven Porth écrit:

« Lorsque Salah-ed-din, sultan de la Syrie, a repris Jérusalem, après que la ville se soit rendue, pas une seule personne n'a été tuée ; les chrétiens furent traités avec un maximum de bienveillance. »[27](#)

La cruauté des chrétiens, en Occident (Andalousie) n'a pas été moins dévastatrice que les coups portés en Orient par les croisés.

Après tous les services qu'ont rendus les musulmans en Espagne, les chefs religieux chrétiens donnèrent l'ordre de les massacrer tous, vieux ou jeunes, femmes ou hommes. Sur l'ordre du Pape, Philippe II donna l'ordre d'expulser tous les musulmans de l'Espagne. Mais avant que ces derniers parviennent à quitter le pays, sur l'ordre de l'Église, les trois quarts d'entre eux furent massacrés. Les rescapés n'y échappèrent pas non plus, le tribunal de l'Inquisition les condamna tous à la peine de mort. Trois millions de musulmans furent en tout les victimes du fanatisme chrétien.

J. D.Porth écrit:

« Qui donc n'a pas pleuré les dernières traces de la générosité et de la bravoure, c'est-à-dire la chute de l'Empire islamique d'Espagne? Qui donc n'a pas le cœur plein d'admiration à l'égard de ce peuple bon et courageux? Ce peuple même qui a régné huit cents ans en Espagne, sans qu'aucun chroniqueur, quelque hostile qu'il lui fut, puisse leur attribuer un seul cas d'injustice.

Mais en revanche, qui donc n'a pu ressentir de la honte à cause des instigations des chrétiens? Ces mêmes instigations qui ont semé le vif fanatisme et encouragent les esprits diaboliques, contre les

musulmans qui avaient fait tant de bien aux Espagnoles? »[28](#)

Georgie Zeydan, célèbre chroniqueur, écrit:

« Après leur victoire en Andalousie, les chrétiens ont obligé les musulmans à porter sur eux un emblème, comme les juifs et les malfaiteurs, afin d'être reconnus. Puis, ils les ont obligés à choisir entre la mort et la conversion au christianisme. »[29](#)

« Les chrétiens, après qu'ils se sont emparés de l'Espagne ont transformé les mosquées en églises. Ils ont détruit leurs cimetières. Ils leur ont interdit de se laver alors que c'est une chose nécessaire. Ils ont détruit leurs bains. »[30](#)

À l'époque d'Henri IV, la vague des combattants espagnole qui avait été soulevée contre les habitants du village de Dolan s'est ruée cruellement sur eux. Ils ont étranglé tous les quatre mille habitants! »[31](#)

Voilà ce que signifiait « le pacifisme chrétien », dans l'histoire.

Dans le monde contemporain, lorsqu'on porte l'attention sur le comportement des colonialistes civilisés envers les nations qu'ils dominaient, on s'aperçoit comment ils foulaient aux pieds leur honneur et ils les privaient des privilèges de leur civilisation. Leurs méthodes, leurs enseignements et leurs démarches, secrètes ou non, visaient tout bonnement à coloniser les esprits, la pensée et les âmes. Pour conserver leurs intérêts, ils privaient strictement les masses de liberté et les retenaient dans une situation où ils ne pouvaient jamais être nuisibles à ces intérêts.

Et lorsqu'un cri élevait pour réclamer la justice, il était aussitôt étouffé.

Le pacifisme est un prétexte que les grands gouvernements ont toujours mis à profit. Mais ces partisans de la paix ont-ils abandonné la guerre pour régler les différends par les voies diplomatiques? Peut-on accorder une valeur à leurs manœuvres politiques? L'Islam établit la paix sur les assises de l'éducation morale et du contrôle des mobiles. Il commence le calme à l'intérieur de l'homme, pour ensuite progresser vers la paix mondiale. Car tant que l'individu n'est pas en paix, le monde ne pourra lui non plus jouir de la paix. Tant que sur la pensée des masses ne règne pas un garant de l'exécution morale, toutes les théories et les grandes organisations seront vouées à l'échec et seront incapables de diriger la communauté humaine, avec paix et coexistence, comme une grande famille.

À vrai dire, l'individu est la pierre de fondation de la société. C'est pour cela que l'Islam sème dans la conscience des individus le calme, par le biais de la loi et de l'idéologie, et c'est cette foi et cette idéologie qui se manifestent progressivement dans son comportement et son attitude sous la forme d'une vérité claire, car le monde de la vérité et de la réalisation est pratiquement synonyme du monde de la conscience et de l'intérieur.

En outre, il ne laisse pas l'homme seul entre les mains de sa foi intérieure et spirituelle, mais il fixe des garanties et des règlements rassurants à l'ombre desquels tout individu ressent la justice et le calme.

Ceux qui vivent dans un milieu musulman sentiront parfaitement que leur vie et leurs biens sont protégés. En fait, les membres de la communauté sont assurés contre les incidents.

Lorsque certaines doctrines reconnaissent les liens entre les individus comme importunités et heurts et qu'elles déclarent que les relations de chaque classe sont basées sur l'obligation et la contrainte, l'Islam base les liens sur la coopération, la sécurité et le calme, et grâce à une série de coutumes individuelles et sociales et d'enseignements moraux élevés, il empêche l'esprit d'animosité et de rancune de se réveiller.

Lorsque le cœur des hommes prend connaissance de doux et purs sentiments, et que dans leurs consciences naît le sens de la fraternité, la lumière de la miséricorde et de la compassion emplît leurs cœurs. Puis, peu à peu, s'affaiblissent et disparaissent enfin les principaux facteurs de querelles, d'injustice et de guerre. Ainsi, la paix et la sérénité s'instaurent dans la société.

Aucun système ni régime ne peut sur terre être équitable à tous les niveaux. La justice sociale, quelque degré qu'elle atteigne dans le monde, ne pourra en extirper entièrement l'injustice.

L'application de la justice pour tous est chose impossible, même par les divers moyens dont l'humanité dispose, car il y a des cas d'injustice qui sont en dehors de la compréhension de la justice humaine. Il y a même des cas où les droits d'une personne sont lésés sans qu'il ne s'en rende compte.

À présent, voyons ce qu'entend l'Islam par la paix et ce qu'en pense le monde soi-disant civilisé. La paix que souhaite l'Islam est très différente de la paix, telle que la conçoivent les dirigeants des grands pays et les leaders qui détiennent en leur main le sort des nations puissantes. Car pour eux, la paix, c'est l'entente entre les grands gouvernements colonialistes pour se partager les ressources et les richesses des petits pays et que le monde soit soumis à leur colonialisme.

En d'autres termes, la paix représente pour eux « une entente réciproque pour piller les autres. » C'est pour cela même qu'ils ne font jamais preuve de bonne volonté lorsqu'il s'agit vraiment de la paix. Leurs tapages, leurs conférences et leurs négociations sont que formalités. Mais leurs prétendus efforts restent toujours sans résultats.

Mais l'Islam veut une paix qui soit basée sur l'égalité de toutes les nations de façon que toutes, faibles ou puissantes, puissent jouir de la paix. L'Islam cherche à établir une paix multilatérale et universelle, loin de toute transgression et corruption.

La charte des Nations Unies a apparemment pour but d'instaurer une paix mondiale, et elle vise à annihiler tous les facteurs de guerre et de différends. Mais la liberté de la volonté et de la pensée est-elle assurée pour toutes les nations?

L'oppression sur la pensée et le colonialisme n'existe-t-elle pas parmi les nations, même pendant les périodes de paix?

Le bloc de l'Est et le camp capitaliste prétendent établir un système mondial ; mais quel système mondial peut donc rester en place sans la liberté?

Dans les blocs de l'Est et de l'Ouest, ceux qui sont contre l'idéologie de la classe au pouvoir n'ont pratiquement pas le droit d'être.

Mais l'Islam ne reconnaît pas la paix comme suffisant pour le bonheur des hommes ; il reconnaît comme principe de la vie sociale des valeurs particulières et poursuit un but suprême.

L'Islam veut assurer à l'humanité la liberté de pensée et d'expression, afin que la communauté humaine puisse retrouver le chemin du bonheur.

Par conséquent, il considère la raison et la sainteté d'esprit comme l'unique moyen de progrès.

« Pas de contrainte en religion! Car le bon chemin se distingue de l'errance. » (Coran: 2:256).

« Certes, il vous est parvenu des exhortations à la clairvoyance, de la part de votre Seigneur! Donc, quiconque voit clair, alors c'est pour lui et quiconque reste aveugle, alors, c'est contre lui ; car Moi, je ne suis pas gardien sur vous. » (Coran, 6: 104).

« En bien, rappelle! Tu es un rappelleur, rien d'autre ; tu n'es pas un intendant sur eux. » (Coran, 88:21-22).

La croyance et la foi sont l'affaire du cœur, elles ne peuvent être imposées par la force et alors qu'il n'y a aucun penchant intérieur. De nombreux facteurs interviennent pour former une pensée ou une idéologie dans l'esprit des hommes, pour les changer, il faut donc avoir recours à une éducation correcte, à la logique et au raisonnement.

Lorsque l'Islam a établi la liberté par la force des armes, et que l'oppression a disparu, les gens pouvaient se convertir, sans aucune peur, à l'Islam ou choisir à leur grès une autre religion céleste.

Les prédicateurs chrétiens, c'est-à-dire ceux qui ont déduit, après avoir jugé superficiellement du Djihad, que l'Islam avait progressé par la force de l'épée, sont sans aucun doute dans l'erreur.

« Si leur raisonnement à propos du Djihad et des incursions du Prophète est faux, il n'y a rien d'étonnant à cela. Ce qui est étonnant, c'est que les planificateurs de cette incertitude ne faisaient rien d'autre que de guerroyer entre eux, de piller et d'opprimer. Même leurs religieux, leurs papes et leurs anachorètes ont infligé une telle pression sur les non-chrétiens et les chrétiens accusés d'hérésie, lors de l'inquisition, qu'ils ont largement surpassé les Tatars et les Mongols. »[32](#)

Le traité de paix de « hadibieh » que le Prophète avait conclu avec les polythéistes Coraichs visait à établir la paix et la sécurité dans les territoires arabes. Les clauses de ce traité reflètent l'esprit de l'Islam et ses principes humains. Voici l'un des articles les plus importants de ce traité:

« Tout membre de la tribu Coraich qui fuirait la Mecque pour se joindre aux musulmans, sans l'autorisation des plus grands, devra être livré à sa tribu, par le Prophète. Mais si c'est un musulman qui fuit vers les Coraichs, ces derniers n'auront pas à le livrer. »

Certains musulmans, mécontents de cet article, ont demandé au Prophète pourquoi il avait fait ainsi. Il dit en réponse:

« Si un musulman est prêt à renoncer à l'Islam et à prendre le chemin de l'impiété, et qu'il préfère le milieu idolâtre et ses rites inhumains à celui de l'Islam et au monothéisme, alors, cela veut dire qu'il ne s'est pas converti avec franchise, et que sa foi, qui est faible, n'a pu satisfaire sa nature. Un tel musulman ne nous sert à rien. Mais si nous livrons les réfugiés Coraichs, c'est que nous sommes sûrs que Dieu se chargera de leur salut et de leur liberté. »[33](#)

D'après les dires du Messenger, selon lesquels Dieu pourvoira à leur salut, il faut dire que peu de temps après, les Coraichs ont demandé l'abolition de cette clause.

Les guerres et les massacres, dans les divers coins du monde, sont en soi une preuve évidente de l'impuissance de la civilisation matérialiste à reconstruire le monde sur les valeurs humaines et à assurer la paix mondiale.

Compte tenu de ces principes à propos de la guerre et de la paix, l'Islam condamne tous les facteurs qui provoquent actuellement les guerres. Il désavoue toutes les guerres que le monde civilisé a déclenchées contre l'humanité pour ses propres intérêts matériels et pour réduire à l'esclavage les autres nations.

Sans aucun doute, tant que les valeurs spirituelles et humaines et le respect des droits et la soumission à la vérité et au juste, ne rèneront pas sur la pensée de la société, il sera impossible que le monde jouisse de la paix et de la sérénité. On ne peut s'attendre à mieux dans un monde où les critères moraux et les principes humains ont été détruits.

Nous savons fort bien qu'avec l'évolution de la technologie et de la civilisation matérialiste, certaines nations, prétextant que pour maintenir la paix, il faut être toujours prêt à la guerre, s'adonnent à fabriquer les armes les plus dangereuses. Sur ce, l'humanité n'a que deux solutions: la destruction complète et la disparition des nations dans le feu de la guerre, ou la foi en Dieu et le respect des principes moraux et humains que les prophètes ont apportés à la communauté humaine. Ainsi l'homme, au lieu de gaspiller ses forces physiques et mentales à sa propre destruction pourra les employer dans la voie du salut.

Nous croyons qu'un jour, l'homme aura le privilège de connaître tous les enseignements du grand guide de l'Islam et qu'il pourra exploiter cette immense source pour atteindre le bonheur. Il n'aura finalement d'autre solution que de s'attacher à l'Islam pour être sauvé de l'égarement et de la dépravation.

Comme l'a dit Tolstoï:

« Le chemin de Mohammad, de par son accord avec la raison et la sagesse, s'étendra à l'avenir sur le monde entier. »

La situation de la famille au point de vue de L'Islam

Les familles sont les composantes de la société. Lorsqu'entre les membres de la famille règnent l'affection, l'entente et la solidarité, une organisation complète et cohérente se crée, à la lumière de cette harmonie. C'est sur cette base qu'est fondée une société saine et puissante mobilisée et dirigée vers le bonheur collectif.

Mais, lorsque ces petites unités qui forment la société sont sujettes au désordre et à la confusion, et qu'elles perdent leur équilibre, la société cesse de promouvoir.

L'homme a été créé avec la volonté de survivre. Il déploie tous ses efforts dans ce but. Le meilleur moyen de parvenir à ce but, c'est de se reproduire. Car l'enfant est une partie de l'existence de l'individu, la continuation de son existence. Ce besoin inné ne peut être satisfait qu'en prenant des responsabilités familiales.

Une part importante des activités et des efforts économiques déployés pour subsister, ont pour cause l'intérêt que l'on porte à la subsistance de la famille.

Les avis sont partagés en ce qui concerne les origines de la famille. Pour certains, la formation d'une famille est le seul moyen de satisfaire les besoins sexuels. D'autres qui ne voient que l'intérêt matériel lui attribuent un aspect économique. Ils pensent que le mariage est une sorte de commerce et d'échange entre deux familles.

Ces points de vue sont bien éloignés de la vérité de la vie conjugale, qui est une nécessité sociale ayant pour but la survie de l'espèce.

En général, les sentiments spirituels entre la femme et le mari rejettent complètement l'histoire du facteur économique qui est la plus grande insulte à la nature de l'homme, et que cependant, d'aucuns considèrent comme la seule cause du besoin de la femme en l'homme.

Du point de vue économique et matériel, bien que l'homme n'ait aucun besoin de la femme, il manque de joie et de bonheur sans elle.

Bien que les penchants sexuels et les questions matérielles, soient indéniables, le but principal de la création des deux sexes reste tout à fait autre.

Muller Lir, sociologue Allemand déclare à propos de la vie conjugale:

« Trois facteurs poussent les gens à se marier: les besoins économiques, le souhait d'avoir des enfants, et l'amour. Bien que ces facteurs existent dans toutes les sociétés, leur importance varie cependant

selon les périodes.

Dans les communautés primitives, les facteurs économiques prévalaient, alors que dans l'antiquité, c'était la reproduction et qu'actuellement, c'est l'amour qui l'emporte. »[34](#)

L'Islam, en encourageant les gens à se marier et à former des familles, répond affirmativement à l'appel de la nature et reconnaît la vie conjugale comme unique moyen d'empêcher la dégradation des mœurs et de faire des enfants sains et bons pour conserver l'espèce:

« Dieu vous a assigné de vous-mêmes des épouses, et de vos épouses des enfants et des petits-enfants. Et il vous a attribué d'excellentes choses. » (Coran: 16:72)

L'Islam, afin d'empêcher toute déviation sexuelle chez les jeunes et de dompter chez eux la pression de l'instinct sexuel, conseille aux responsables des familles d'envisager le mariage pour ceux d'entre eux qui ont atteint la maturité.

Pour l'Islam, la vie familiale et l'application des règlements du mariage sont le seul moyen d'empêcher la corruption et l'excès sexuel pour que la société vive en paix.

Un jour le Prophète déclara:

« O, musulmans! Vos filles sont comme un fruit mûr sur l'arbre qui, s'il n'est pas cueilli à temps, pourrira. Ainsi, si vous ne mariez pas vos filles et que leurs instincts ne sont pas satisfaits vous ne pourrez jamais les empêcher de tomber dans la déviation et la corruption, car ce sont des êtres humains avec des besoins naturels. »[35](#)

Ali-Ebn-Asbât, un compagnon du cinquième Imam, lui écrivit dans une lettre: « Je ne trouve aucun jeune homme digne de mes filles ; que faire? » L'Imam répondit: « ne t'attends pas à trouver des jeunes qui te conviendraient entièrement, car le Prophète a dit: « Si des jeunes garçons demandent la main de vos filles et qu'ils sont, au niveau religieux et moral, satisfaisant, donnez-leur sinon, vous ne serez pas à l'abri de la déviation, de la corruption et de la rebellions de vos enfants »[36](#)

L'Islam ne pose donc aucun obstacle au mariage. Au contraire il exploite cette force naturelle dans l'intérêt de la société et pour la vie individuelle. Outre le fait qu'il accorde une attention particulière au calme physique de l'homme dans la vie conjugale, il veut assurer, grâce au mariage, l'une des bases du bonheur de l'homme, à savoir la sérénité spirituelle, morale et mentale.

Car celui dont l'esprit est dans la confusion et qui vit dans l'inquiétude et l'angoisse ne comprendra jamais le vrai sens du bonheur.

Du point de vue de l'Islam, le lien humain est un lien sacré des cœurs et un facteur de stabilité et de calme. Ce lien vise à établir l'amitié, la bonté, et la miséricorde.

« Et il est de Ses signes d'avoir créé de vous, pour vous, des épouses, pour que vous habitiez près d'elles, et il assigne entre vous amour et miséricorde. Voilà bien là des signes, vraiment,

pour les gens qui réfléchissent. » (Coran, 30:21)

L'Islam, en vue de renforcer les relations des membres de la famille entre eux, propose des lois globales et établies minutieusement, un certain ordre dans leur relation.

Le mariage est qualifié de « pacte solide » (Coran, 4:25) qui fait jouir les membres d'une famille, d'une solidarité physique et spirituelle.

« L'homme et la femme ont des droits réciproques l'un sur l'autre. » (Coran, 2:28)

Dans le domaine du travail et de la profession, les dispositions naturelles ainsi que la nature de la femme et de l'homme sont prises en considération. L'homme doit pourvoir à l'entretien de la famille, et la femme doit, de par sa fonction reproductrice, s'occuper de son mari et de ses enfants.

Sans aucun doute, tout organisme a besoin d'un gérant et d'un tuteur. L'homme ou la femme doivent donc prendre la responsabilité de la famille. Voyons à présent auquel conviennent le plus de charges.

Il a été prouvé que la femme est plutôt influencée par ses sentiments et qu'elle a été créée, psychologiquement, en sorte que les sentiments l'emportent sur la logique chez elle. Elle est (logique) enthousiaste et sentimentale, alors que l'homme, lui, a plutôt affaire à la raison.

C'est pour cela que l'Islam a choisi l'homme comme chef de famille ; ce qui n'est pas contradictoire avec la consultation, la coopération et l'entente totale entre le couple. Car bien que l'Islam lui réserve la charge de gérant, l'homme ne doit pas abuser de son pouvoir.

« Comportez-vous convenablement envers vos femmes. » (4: 19).

Il est responsable des affaires de la famille.

Le Prophète déclare:

« L'homme est le gardien de la famille. La femme est responsable de sa maison, de son époux et de ses enfants. »

Le fait que les liens conjugaux sont de nos jours si faibles, en sorte qu'ils se brisent facilement et avec les moindres désaccords, c'est que dans de tels mariages les liens sont établis sur une série de rêves, de pensées enfantines et d'imaginaires creuses.

Nombreux sont ceux qui, négligent les valeurs spirituelles et foulent au pied les réalités.

L'Islam n'accorde aucune importance à la richesse, à la renommée, aux apparences et aux questions matérielles. Le mariage doit être basé sur la foi, la vertu et la piété.

L'honorable guide de l'Islam a déclaré:

« Si quelqu'un épouse une femme pour sa richesse, Dieu l'abandonnera. Il faut donc choisir une épouse croyante et vertueuse. » [37](#)

La tradition islamique ne reconnaît « rien de plus précieux que le mariage. »³⁸ Elle blâme vivement ceux qui refusent de former une famille, et condamne tout prétexte qui aboutirait à la dépravation et à la déviation de l'énergie sexuelle.

« Le mariage et la vie conjugale font partie de mes principes. Ceux qui s'en abstiennent ne sont pas des miens. »³⁹

De même tout lien conjugal avec des personnes dépourvues de la piété et de la vertu de l'âme est rejeté. Les liens avec les familles dépourvues de vertu et d'enseignements moraux et religieux sont fortement déconseillés:

« Abstenez-vous de vous marier avec les herbes et la boue qui poussent dans les marécages sales et pollués. » On demanda au Prophète en quoi consistait cette mauvaise herbe. Il répondit: « Une jolie femme qui a été élevée dans une famille souillée et débauchée. »⁴⁰

Naturellement de telles épouses, qui ne sont attachées à aucun principe religieux et moral, ne pourraient assurer le bonheur de la famille. Le fruit d'un tel mariage ne sera autre que des enfants capricieux, misérables, dépourvus de calme et de sécurité.

L'islam qui accorde une attention particulière à la morale veut empêcher totalement l'apparition d'une génération corrompue et dépravée.

Si les jeunes, lorsqu'ils choisissent leurs épouses, agissent selon les principes de l'Islam et tiennent compte des réalités au lieu des apparences ils seraient certainement à l'abri des malheurs qui rendent la vie dure aux gens capricieux.

De nos jours, certains jeunes pensent que le meilleur moyen pour choisir l'épouse idéale, c'est la fréquentation et l'accouplement expérimental ; alors que ce type de fréquentation, outre la corruption et les dommages qu'elle cause, ne laisse pas connaître les particularités du conjoint. La connaissance exige une longue période et une fréquentation à long terme. On ne peut connaître la vraie nature d'une personne en la fréquentant à court terme. Les qualités et la personnalité de tout individu ne se manifestent que dans les événements et les scènes diverses de la vie.

Comment peut-on se rendre compte des caractéristiques d'une personne, dans les périodes de confort, d'amusements et de promenades? Cela ne se peut pas. Ce n'est que dans les détresses et la pression que se manifeste le caractère d'une personne, sa patience, sa fermeté, son endurance...

Les rencontres dans les cinémas ou dans les parcs peuvent-elles être considérées comme des critères pour que deux personnes se connaissent réciproquement alors que tous les deux s'efforcent, au cours de ces premières rencontres, de cacher leurs défauts et même de se comporter, artificiellement, de bonne manière.

Des jeunes qui se trouvent dans les plus vives périodes des réactions instinctives et des crises,

peuvent-ils, par fréquentation se rendre compte s'il n'y a aucun point faible entre eux, du point de vue des différences psychiques, dans de telles conditions et à un tel âge où le jeune ne pense à rien d'autre qu'à satisfaire ses besoins sexuels et à réaliser ses rêves. Les jeunes qui choisissent leurs conjoints par le biais de ces fréquentations et de cette méthode, seront-ils jusqu'à la fin de leurs jours, à l'abri des différends et des querelles? Pourront-ils jouir, dans ce ménage, d'une vie heureuse et confortable, loin de toutes frustrations?

Les faits nous prouvent le contraire.

Nombreux sont les mariages de ce genre où chacun s'aperçoit peu à peu des défauts de l'autre, alors que dans les premières étapes de leur connaissance, ils ne s'en étaient pas aperçus.

Tous les jeunes doivent savoir qu'entre deux personnes, l'adaptation spirituelle est très difficile, voire impossible, de même qu'au niveau des apparences la similitude des apparences psychiques est très peu probable. En outre, les sentiments divers auxquels la femme est sujet, séparent et différencient la femme, qu'on le veuille ou non, de ce que l'homme pense et entreprend.

Compte tenu de l'importance qu'accorde l'Islam au mariage, il permet à tout individu de voir, avant les notes, l'apparence physique du futur conjoint, et de se renseigner, dans la mesure du possible, auprès des personnes informées, de son caractère psychique et moral.

Le vrai bonheur s'obtient par les qualités morales et les sacrifices de l'homme et de la femme. Ce sont cette indulgence et ce sens du sacrifice qui protègent les bases de la famille des troubles et de la destruction.

Outre les règlements sociaux et les droits que l'Islam fixe pour l'homme et la femme, dans le milieu familial, il fixe équitablement les devoirs et les responsabilités de chacun.

Au niveau moral, grâce à une série de riches enseignements, il guide les familles vers le vrai bonheur.

L'honorable Prophète déclare: « Les meilleurs hommes, parmi nous, Ummat, sont ceux qui sont tolérants à l'égard de leurs familles et qui sont bienveillants pour eux. »[41](#)

« Le meilleur d'entre vous c'est celui qui est bon envers sa famille. Je me comporte mieux que vous tous avec la mienne. »[42](#)

« Le Djihad (la guerre Sainte) de la femme c'est de bien tenir la maison et son mari. »[43](#)

Un des facteurs importants qui, dans les conditions actuelles a provoqué une baisse du niveau des mariages et qui empêche les jeunes mêmes de penser à former une famille, c'est les frais trop lourds des formalités inutiles.

Ces restrictions sociales inutiles et sans fondements qui font obstacle à la formation de la famille, sont contraires aux objectifs de l'Islam.

L'honorable prophète a déclaré:

« Une femme dont le mariage a été simple et la somme exigée peu élevée, amène avec elle bonheur et prospérité. »

Sans aucun doute, en cas de différend au sein de la famille, la femme dont la somme exigée est plus élevée se montrera plus dure et plus intransigeante ce qui peut détruire la famille.

Il est clair que de tels mariages ont peu de chance pour réussir. « Un jour, quelques compagnons du Prophète s'étaient rendus chez lui. Soudain une jeune femme entra et après avoir salué l'assemblée, elle déclara: "O honorable Messenger, je désire me marier avec un jeune homme." Le prophète s'adressa à ceux qui étaient présents et demanda: "qui est prêt à prendre cette jeune femme pour épouse?" L'un d'entre eux répondit qu'il était d'accord. Le prophète lui demanda à combien il fixait la somme exigée. "Je n'ai rien pour cela", répondit l'autre. Le Prophète refusa.

"La femme répéta sa demande. Un jeune homme se présenta, mais qui n'avait aucun bien ni richesse. Le messager lui demanda s'il savait lire le Coran. La réponse fut affirmative. Alors le Prophète lui accorda la main de cette femme à condition qu'il lui apprenne le Coran." [44](#)

Les problèmes financiers ne sont donc pas considérés pour l'Islam comme des obstacles au mariage.

"Et mariez les gens dignes qui n'ont pas de conjoint. S'ils sont besogneux, Dieu les mettra au large de par sa grâce." (Coran: 24:32).

Sans aucun doute, le besoin oblige l'homme à travailler et lorsque celui-ci a pris la responsabilité de sa famille, pour subvenir à ses besoins et ceux de sa famille, il ajoutera à ses efforts et à son activité. Le mariage peut donc être considéré de ce fait comme un facteur de progrès dans la vie.

Mais dans les pays civilisés de l'occident, c'est la débauche sexuelle qui désintéresse les jeunes de la vie conjugale.

La propagation et la diversification des moyens de débauche et la liberté illimitée ont changé le cours de la vie des jeunes ; le niveau de la déviation a monté parmi eux très rapidement. La base du niveau des mariages ainsi que la montée des différends familiaux et les divorces prouvent que les bases de la vie familiale se sont ébranlées en occident.

Le célèbre sociologue Will Durant écrit:

"Étant donné que le mariage ne s'effectue pas de façon correcte dans la nouvelle société, car il est basé sur les rapports sexuels et non sur le sentiment il s'ébranle très tôt.

Parmi les choses qui apparaissent en même temps que le bouleversement des traditions, des coutumes et des ordres sociaux, on peut citer le fait que dans nos grandes villes, le principe de la famille se détériore. Le mariage, qui modèle l'esprit de l'homme à une seule femme, a perdu de son importance et les vies conjugales, ne se basent que sur les passions.

Bien que dans tout cela, c'est plutôt l'homme qui bénéficie de cette liberté, cependant la femme approuve ce genre de rapport, car elle trouve cela mieux que de rester dans son coin ; sans compagnon ni confident.

Oui, dans un avenir très proche, d'importantes fissures apparaîtront dans la vie conjugale. Avec la montée des divorces, l'homme et la femme, toutes les deux victimes, sèmeront le trouble dans les villes. Ainsi, le système conjugal prendra une toute nouvelle forme.”[45](#)

En examinant parallèlement les réalités, l'esprit et l'histoire de notre religion, on s'apercevra que la civilisation occidentale n'a rien ajouté au mouvement révolutionnaire de l'Islam dans le domaine de la liberté de la femme.

L'occident veut changer cette liberté en débauche.

Du point de vue de l'Islam, l'homme et la femme ont été créés pour atteindre un rang suprême et la perfection spirituelle. Contrairement à ce que disent les livres judéo-chrétiens falsifiés: » parmi mille hommes un seul est aimé de Dieu, mais parmi les femmes aucune »[46](#). L'Islam annonce formellement que l'homme et la femme n'ont aucun avantage l'un sur l'autre ; seules la piété et les bonnes actions comptent. Au jour du jugement, ils recevront chacun le fruit de ce qu'ils ont fait.

Bref, le pardon et la récompense ont été annoncés à tous les deux. (27: 99).

Dans les systèmes islamiques, l'homme et la femme se complètent.

« Leur Seigneur répondit donc à leur appel: en vérité, je ne laisse perdre l'œuvre d'aucun ouvrier parmi vous, hommes ou femmes, car vous êtes les uns des autres. » (3: 194).

Nombreuses sont les femmes qui, étant vertueuses et raisonnables, ont atteint les hauts degrés de l'humanité et le sommet du bonheur. En revanche beaucoup d'hommes ont chuté au plus bas degré de la misère, parce qu'ils avaient suivi leurs passions et négligé ce que la raison leur dictait.

Après l'apparition de l'Islam, les droits des femmes ont augmenté à tel point qu'elles pouvaient intervenir dans les affaires du gouvernement. Le récit suivant, rapporté par les savants chiites et Sunites, en est une preuve:

« Un jour, le deuxième Calife, Omar, s'adressa d'en haut de la chaire à la population, « Si quelqu'un accorde à une femme un douaire plus élevé que la somme fixée par la tradition, à savoir cinq cents dirhams, j'en remettrais le surplus au trésor public. »

Une femme parmi l'assistance, protesta: « Cet ordre est en contradiction avec ce précepte divin qui dit: ***si vous avez donné à l'une une somme élevée comme douaire, n'en reprenez rien. (Coran, 4:20)***

Comment pouvez-vous donc décréter un ordre contre la loi divine qui permet de donner plus que le douaire traditionnel? »

Omar, qui s'était rendu compte de sa faute, dite: « Un homme s'est trompé et une femme a parlé avec vérité. »

Quand on compare cet évènement et ceux du même genre à la situation misérable des femmes, dans les temps préislamiques, on s'aperçoit facilement à quel point l'Islam attache de l'importance à la personnalité et à l'indépendance des femmes ; une femme proteste contre la décision du Calife et l'oblige à avouer en public qu'il s'est trompé et à renoncer à sa décision.

Oui, c'est l'Islam qui a arraché à l'homme son statut de maître de la femme et qui a sauvé la femme de l'esclavage et de la captivité, pour l'élever à des degrés supérieurs et pour stabiliser enfin son égalité avec l'homme, au niveau humain.

La femme et l'homme sont considérés comme égaux dans la mesure où cette égalité n'est pas en contradiction avec leur nature. Mais là où la différence entre les deux sexes est naturelle, l'Islam reconnaît aussi cette différence.

En 586 (après Jésus Christ), après des débats sur le cas de la femme, l'épiscopat français décréta: « la femme est un être humain, mais elle a été créée pour servir l'homme. »

Il n'y a pas longtemps, les lois des pays européens civilisés privaient encore la femme de tout droit de propriété.

« Selon la loi promulguée en Angleterre, vers 1850, les femmes n'étaient pas considérées comme citoyens et elles n'avaient aucun droit de propriété. Même leurs habits ne leur appartenaient pas. Selon l'ordre décrété en Angleterre par Henri VIII, les femmes n'avaient pas le droit de lire les livres saints. »[47](#)

En 1882, une loi fut promulguée en Grande-Bretagne selon laquelle un privilège sans précédent fut accordé aux femmes: elles avaient le droit de dépenser l'argent qu'elles gagnaient à leur guise. Elles n'étaient plus obligées de le donner à leurs maris. Tandis que l'Islam a accordé voilà quatorze siècles l'indépendance économique et toute sorte de droits de propriété à la femme, sans que l'homme puisse intervenir. Il a donné à la femme le droit de posséder les biens qu'elle obtient par le commerce, le travail, etc. ou qu'elle reçoive en don, sans avoir besoin de l'autorisation de son mari ou de qui que ce soit. C'est là une des fiertés de l'Islam.

**« Aux hommes la part qu'ils auront gagnée, et aux femmes la part qu'elles auront gagnée. »
(Coran, 4-32).**

Outre le droit à la propriété, l'Islam assure à la femme l'indépendance, la liberté et le respect, dans le mariage, qui est le plus important évènement de sa vie. Il lui donne ce droit de façon absolue et de ce fait, elle peut choisir son homme.

Ces droits et ces privilèges, que les Européennes n'ont obtenus que récemment, selon les nécessités et en faisant pression, l'Islam les lui a offerts voilà déjà plusieurs siècles, sans que cela lui soit imposé.

Il n'y a donc aucun problème, concernant l'honneur et la vie de la femme, que l'Islam n'ait résolu de la meilleure façon.

L'Islam est le système qui lutte contre la pauvreté et l'injustice et qui répartit les richesses, entre les diverses classes sociales.

Il ne permet pas que l'injustice sociale écrase l'homme sous le poids de la torture, de la privation et de la frustration, qui le poussent, en réveillant ses complexes intérieurs, à se défouler sur sa femme et ses enfants, et que la femme, de peur qu'elle ne soit réduite à la misère, évite de revendiquer ses droits.

La situation de la femme dans le monde civilisé n'a non seulement pas été améliorée, mais au contraire, elle s'est aggravée. Car elle est y est considérée comme un moyen de satisfaction des instincts animaux de l'homme.

On les utilise pour la publicité, pour vendre des marchandises, ou en tant que distraction, au cinéma et à la télévision. Sa vertu et son savoir ne comptent pas.

La plupart des femmes vertueuses et savantes sont ignorées. Le respect, la renommée et les grands bénéfices appartiennent aux femmes qui se considèrent, des artistes, alors qu'elles n'ont jamais été à l'origine de quelque œuvre que ce soit. Elles commettent au nom de l'art tout ce qui est contre la vertu, la piété et l'honneur.

Voici les plaintes d'un savant américain à propos des caprices et de la déviation de la société actuelle, de la trivialité de son milieu:

« Dans le monde d'aujourd'hui, une femme qui se montre nue en public, gagne un million de dollars. Un homme qui peut en tuer un autre avec un seul coup de poing, en gagne un demi. Mais si quelqu'un blanchit ses cheveux pour sauver des millions d'être humain, il touche à peine de quoi vivre »

Le professeur Albert Canely, professeur de psychologie, écrit dans un article très intéressant:

« Lorsqu'en 1919, les femmes combattantes anglaises luttèrent pour obtenir le droit d'accéder au parlement, elles n'avaient peur ni de la mort ni de la prison. Personne n'aurait pu imaginer que cette liberté qu'elles revendiquaient dégénérerait à tel point, un demi-siècle plus tard, entre les mains de leurs petits-enfants, et qu'elle ébranlerait complètement la personnalité et le rang social de la femme. »

Si ces combattantes étaient vivantes, elles auraient probablement organisé des meetings et des manifestations pour priver les femmes de cette liberté, car cette expérience de cinquante ans a montré qu'en obtenant une telle liberté, les femmes n'avaient non seulement rien obtenu, mais au contraire, elles ont sacrifié le respect et la situation qu'elles avaient auparavant. »[48](#)

Le divorce en Islam

Disons avant tout que le divorce est contraire aux lois de la création. Lorsque le niveau des divorces

augmente dans une société, cela prouve que cette société a dévié de la voie naturelle de la vie. Étant donné que la séparation de l'homme et de la femme par le divorce porte un coup dur et irréparable aux enfants, de nombreux sociologues et psychologues pensent qu'il faut interdire le divorce, à part dans quelques cas exceptionnels ; ou alors il faudrait montrer de la rigueur à ce propos, pour que les gens ne se permettent pas facilement de divorcer.

Mais que faut-il faire lorsqu'un couple n'arrive pas à s'entendre? Doit-il supporter à jamais cette mésentente et se quereller à toutes occasions?

Ou alors, faudrait-il lui proposer la séparation comme unique solution?

Laquelle de ces deux possibilités est-elle plus raisonnable pour sauver la famille de l'enfer des différends?

Contrairement au Christianisme qui a prohibé le divorce, L'Islam permet de briser les liens inconvenants.

Car dans un tel cas, si l'homme et la femme ne se séparent pas, leur vie aboutira manifestement à un échec et rien ne s'arrangera. Il faut donc se rendre à l'évidence et avoir recours au divorce bien que cette solution soit la plus détestée de Dieu.

Peut-être même que cette séparation pourrait éveiller en l'homme et la femme un désir de recommencer une nouvelle vie.

D'autre part, en limitant les moyens de la femme à recourir au divorce, l'Islam a voulu en fait maintenir un certain ordre. Il est certain que si les deux membres du couple ont le pouvoir de divorcer, il y aura deux fois plus de chance que cela arrive, et le mariage, qui peut-être défait des deux côtés, ébranlera la confiance de tous les deux. Alors mieux vaut que seuls celui des deux qui est plus raisonnable et le plus endurant face aux difficultés, et qui subirait le plus de dommage à cause du divorce, en payant le douaire et en ayant la charge des enfants, aient ce droit.

Alexis Carrel déclare:

« L'ensemble des cellules de l'homme et de la femme ainsi que l'ensemble de leurs organes et surtout leurs systèmes nerveux contiennent les signes de leurs sexes. Les experts de l'enseignement et de l'éducation doivent tenir compte des différences organiques et psychologiques des deux sexes ainsi que de leurs rôles naturels ; il ne faut absolument pas négliger ce point important dans la structure future de notre civilisation. C'est parce qu'ils négligent ce fait que les partisans des mouvements féministes pensent que les deux sexes peuvent être éduqués et enseignés de la même façon ou qu'ils peuvent avoir les mêmes occupations. »[49](#)

Compte tenu de son tempérament, la femme pourrait mettre un terme à sa vie conjugale, pour un simple prétexte.

L'Islam a accordé toutes sortes de facilités pour former une famille et a retiré tous les obstacles, mais

aussi, il a rigoureusement compliqué le divorce. Son but est la sérénité des cœurs, la sainteté des consciences et l'harmonie entre l'homme et la femme.

Il essaye donc en premier lieu de renforcer le plus possible les liens conjugaux, à moins qu'il n'y ait plus d'espoir d'entente.

Le Coran dit aux hommes:

« Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion pour elles, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose ou Dieu vous fasse grand bien? » (Coran, 4: 19)

Et aux femmes:

« Et si une femme craint de son mari infidélité ou indifférence, alors on ne leur fera pas grief qu'ils se réconcilient d'une quelconque réconciliation, et la réconciliation est meilleure. » (Coran, 4: 128)

Les dirigeants musulmans ont toujours blâmé et déconseillé le divorce:

« Si une femme demande le divorce sans une raison valable, Dieu la privera de Miséricorde. » [50](#)

« Mariez-vous, mais ne divorcez pas, car le divorce fait trembler le trône de Dieu. » [51](#)

En Islam, il existe des lois qui empêchent l'homme de profiter de son pouvoir de divorcer.

Le tribunal des familles est une innovation de l'Islam pour résoudre les crises familiales. Innovation à laquelle les Européens ne sont pas encore parvenus.

Les deux conjoints choisissent chacun, deux de leurs proches, compétents dans le domaine de l'arbitrage, pour essayer de résoudre les problèmes.

Les motifs des différends sont examinés par ces proches qui, étant parents, peuvent entrer dans l'intimité des parties plaignantes et écouter leurs confidences sans que ces dernières en ressentent quelque honte.

Certes, puisque les responsables de ce tribunal sont respectés par le mari et la femme, leurs propositions seront acceptées dans la plupart des cas.

« Si dans un couple vous craignez la séparation, convoquez alors un arbitre dans sa famille à lui, et un arbitre dans sa famille à elle. Si le couple veut la réconciliation, Dieu rétablira l'entente entre eux. Dieu demeure savant, bien informé, vraiment! » (Coran, 4-25).

Ce n'est que lorsque tout effort pour une réconciliation s'avère inefficace que le couple pourra divorcer.

Ce qui n'est pas le cas des tribunaux publics qui, intervenant dans les différends familiaux, ne font

qu'ajouter à l'obscurcissement des relations du couple et les poussent à la séparation.

Car le devoir de la cour publique, c'est d'examiner les motifs et les preuves des parties plaignantes, dans le cadre des lois rigides, et de donner raison à qui les preuves seront plus convaincantes.

D'autre part la révélation des secrets familiaux, en public, dans les tribunaux, pour la défense, blesse les sentiments des deux parties et porte un coup à leurs personnalités et leurs honneurs. La fissure ne cesse donc de s'élargir.

« La présence de deux personnes sincères fait partie des conditions du divorce. » (Coran: 4:25).

Le divorce serait donc annulé sans la présence de ces deux personnes, tandis que pour se remarier il n'existe aucune condition. C'est tout le contraire du divorce. Car l'islam veut qu'il n'y ait aucun obstacle au mariage. C'est pour cela qu'il rend difficile la séparation et facilite la réconciliation.

La dernière mesure qu'a prise l'Islam pour rétablir les liens conjugaux, c'est d'interdire à l'homme de renvoyer de chez lui la femme répudiée, avant le terme du délai de trois mois et quelques ; la femme, pour sa part, n'a pas le droit de quitter sa maison à moins que cela ne soit nécessaire.

« Et craignez Dieu votre Seigneur en ne les faisant pas sortir de leurs appartements, qu'elles-mêmes ne sortent pas, à moins qu'elles n'aient commis une turpitude manifeste. Et voilà les bonnes de Dieu. Quiconque cependant transgresse les bonnes de Dieu, se manque alors à lui-même. Tu ne sais pas d'ici-là, peut-être Dieu va-t-il faire échoir quelque ordre » (Coran: 65: 1).

Sans doute pendant le délai de plus de trois mois, il y a beaucoup de chance que l'homme change d'avis et qu'il regrette d'avoir divorcé. Il se peut que l'homme renaisse et que le couple se réconcilie.

Pendant ce délai, le rétablissement des liens conjugaux ne nécessite aucune cérémonie particulière. Il arrive souvent que les gens prennent des décisions hâtives, sous l'influence de divers facteurs, sans même avoir examiné assez la question. La complication du divorce fait donc que l'on pense avec sang-froid. Ce sont ces obstacles et ces conditions qui limitent le nombre des divorces.

Il est donc clair, que l'islam s'efforce plus que toute autre doctrine à conserver les liens conjugaux et qu'ils ne laissent plus place à ceux qui auraient des prétentions de réformes.

L'Islam protège la femme au cas où ses droits seraient menacés et a prévu les moyens de la mettre au large dans de telles conditions, afin qu'elle puisse éviter de poursuivre sa vie dans un milieu défavorable.

1- Lorsque le mariage est conclu, la femme peut poser les conditions suivantes: si l'homme la maltraite et qu'il ne s'entend pas avec elle, ou qu'il refuse de payer les dépenses de la famille, ou qu'il voyage, ou qu'il prend une autre femme, elle peut obtenir le divorce en prenant un avocat.

2- La femme devient indocile à son mari, que se ce soit dans le domaine sexuel ou autre, jusqu'à ce que ce dernier soit obligé de la divorcer.

3- Si le mari n'a pas les moyens de payer les dépenses ou qu'il refuse de les payer, ou qu'il s'abstient d'avoir des relations sexuelles avec son épouse ou alors qu'il refuse de subvenir à tout autre besoin de sa femme, cette dernière aura recours à la justice. Au cas où sa plainte serait justifiée, le juge islamique obligera l'homme d'être juste, à s'entendre avec sa femme et à respecter ses droits. Au cas où le mari refuserait, il devra divorcer.

3- Au cas où l'homme accuserait sa femme d'immoralité ou qu'il renierait son enfant, elle peut porter plainte à la cour islamique. Au cas où le mari ne pourrait pas prouver ses prétentions, ils seront séparés selon les lois, sur l'ordre du juge islamique.

4- Si les deux parties ont de l'aversion l'une pour l'autre, le divorce sera effectué sans aucune difficulté. La femme renoncera à son douaire et l'homme n'aura plus à payer les frais du délai de trois mois.

5- Au cas où le mari disparaît et qu'aucune nouvelle ne parvient de lui, et que la femme se trouve en difficulté pour les dépenses de la famille ou autre, dans ce cas, elle peut faire appel à la cour et demander le divorce. Le juge annulera après des cérémonies légales le mariage.

Ainsi, si la femme hait son mari, en sorte que la vie commune lui devient insupportable, elle peut obtenir son accord pour le divorce en renonçant à son douaire ou en y ajoutant quelque chose.

« Et il ne vous est pas permis de reprendre quoi que ce soit de ce que vous leur deviez donné, à moins que tous deux ne craignent de ne point garder les bonnes de Dieu. Si donc vous craignez que tous deux ne puissent garder les bonnes de Dieu, alors on ne leur fera pas grief de ce avec quoi la femme se rachète. » (Coran: 2, 229).

L'Islam prend en considération les sentiments de la femme.

Dans certains cas, qui sont énumérés par les docteurs en religion, la femme peut annuler le mariage même sans le consentement du mari.

Cette liberté exagérée, pour le divorce, chez les Occidentaux est sans aucun doute la réaction naturelle à ce que le divorce était rejeté par les chrétiens. C'est la rigueur de l'Église qui a fait que les gouvernements ont reconnu officiellement le divorce.

En France, par exemple, le divorce était prohibé selon les préceptes chrétiens, jusqu'avant la Révolution d'octobre 1789. Puis, lors de la rédaction des nouveaux droits civils, en 1844, il a été légalisé, sur la demande du peuple. Cependant, le nombre de divorces ayant augmenté très rapidement, il a été annulé après 12 ans, en 1816, sous la pression de l'Église. Mais sous une nouvelle vague de pression populaire, le gouvernement a dû légaliser encore une fois le divorce, en 1884, avec toutefois certaines restrictions.

L'homme et la femme ont le droit de divorcer dans les cas suivants:

1- Si l'homme ou la femme commet un délit qui le conduit en prison à perpétuité ou le condamne à la peine de mort, à l'exil, à la privation de ses droits sociaux, à une peine provisoire avec travaux forcés.

2- Si l'un d'entre eux commet l'adultère. Mais la femme n'a le droit de divorcer que si son mari a commis l'adultère chez elle!

Et voici comment on prouve la trahison de la femme. Faites bien attention:

« Les preuves de la trahison doivent convaincre la police. De ce fait si l'homme et la femme veulent se séparer, ils doivent tomber d'accord à propos de la troisième partie, laquelle ils devront embaucher pour cela. Ensuite, au temps prévu, lorsque la femme couche avec cette personne, son mari amènera la police pour prouver que sa femme le trompe.

Ainsi, la police accompagne le mari au lieu prévu et une fois que la femme est vue en état d'adultère, la trahison est prouvée et le divorce pourra s'effectuer. »[52](#)

Notez comment ce droit au divorce est lui-même source d'immoralité. Ce monde civilisé donne d'une part le droit à la femme d'intervenir dans les affaires sociales et politiques, mais d'autre part, il se moque de son honneur et de sa dignité, de façon ignoble, et tache ainsi sa pudeur.

3- Dans le cas où l'un des conjoints insulte l'autre, ou qu'il le maltraite ou dans d'autres cas similaires.

Actuellement, en France, au Portugal et en Italie, la séparation physique est très courante: si un homme et une femme désirent se séparer, ils doivent vivre chacun séparément pour quelque temps, trois ans au maximum. Bien qu'au cours de ce délai, la femme soit dispensée de l'obéissance et l'homme des frais de subsistance, cependant, le couple reste apparemment en place.

Après cela si les conjoints refusent de reprendre leur vie commune, alors c'est le divorce.

Cette liberté illimitée, en ce qui concerne la dissolution des liens conjugaux et le droit égal au divorce pour l'homme et la femme n'a fait qu'ébranler le pilier de la famille, les conséquences n'en ont été qu'amères et désastreuses. Les femmes se permettent de se débarrasser de leurs maris à n'importe qu'elle occasion, par de simples prétextes, et quand elles le souhaitent. À vrai dire, le monde de l'occident a commis un crime plutôt que de rendre service aux familles et aux femmes.

L'augmentation du nombre des divorces effectués sur la demande des femmes dans les pays où les femmes ont le droit de divorcer et les prétextes qu'elles présentent pour cela approuve précisément le point de vue de l'Islam.

Selon les statistiques, relevées par les membres d'une assemblée formée à Strasbourg, 27 % des divorces effectués l'année dernière, en France, avaient pour cause l'excès des femmes dans la mode. En Allemagne, ce chiffre s'élevait à 33 %, en Hollande à 36 % et en Suède à 18 %.

Voilà le sort néfaste des familles lorsque la femme possède directement le droit de divorcer.

Cependant:

« L'année dernière, en France, le bilan des divorces s'est élevé à trente mille et étant donné que ce chiffre ne cesse d'augmenter chaque année, la Fédération des familles françaises a demandé au gouvernement de rétablir la loi spéciale de 1941, abolie en 1945. D'après cette loi, le divorce est strictement interdit dans les trois premières années du mariage. Cette même loi est appliquée en Angleterre, avec cependant cette nuance, qu'elle fait deux exceptions:

1- trop de violence de la part de l'homme.

2- immoralité excessive de la femme »[53](#)

Le savant et écrivain américain Leson écrit:

« Toute personne qui aurait un minimum de raison devrait souffrir de ce taux catastrophique des divorces et penser à y remédier ; ce qui surprend le plus, c'est que 80 % des divorces sont effectués sur la demande des femmes. C'est donc là qu'il faut en rechercher la cause et le limiter. »[54](#)

Voltaire dit que la loi sur le divorce est en Islam, la plus globale et la meilleure:

« Mohammad était un sage législateur qui voulait sauver l'humanité de la misère, de l'ignorance et de la corruption.

Pour réaliser son vœu, il a tenu compte des intérêts de tous, femmes et hommes, petits et grands, sains et fous, Noirs et Blancs, jaunes ou Rouges. Il n'a jamais cherché à augmenter le nombre des concubines ou des épouses. Au contraire il a limité à quatre le nombre illimité des femmes qui partageaient le lit des rois et des gouvernants d'Asie.

Ses préceptes, en ce qui concerne le mariage et le divorce, sont bien au-dessus de ceux du christianisme. Peut-être même qu'aucune loi n'a été promulguée, plus complète que celle de l'Islam, sur le divorce. »[55](#)

Le mariage temporaire

Le droit islamique, qui est en harmonie avec l'esprit de la justice et le bien-être social et qui est d'une noblesse et d'une profondeur particulière, est vraiment digne de satisfaire les besoins de l'époque contemporaine.

Les lois concernant le mariage et la famille, en Islam, sont très progressistes et supérieures à celles des autres religions et doctrines.

L'Islam et le christianisme s'opposent aussi, en ce qui concerne le problème du mariage. L'Eglise fait rigoureusement obstacle au mariage autant que l'Islam essaye de le favoriser. Pour les chrétiens, le mariage était mal vu et le célibat chose à encourager. Les autorités chrétiennes ne font que suivre aujourd'hui leurs ancêtres et c'est une question récemment débattue au grand congrès du Vatican.

Après de longues négociations et des échanges de vues, on décida que le mariage, comme par le passé, sera déconseillé et que l'Église ne pourra faire preuve d'aucune tolérance à ce sujet.

Évidemment, si l'on fait obstacle aux instincts sexuels qui sont le plus enracinés chez l'homme et que l'on ne puisse les satisfaire correctement, ils se manifesteront sous forme de déviation sexuelle. C'est même cette façon de penser et ces méthodes du christianisme qui sont à l'origine de l'expansion honteuse de la débauche et des déviations sexuelles dans le monde chrétien.

Les gens voulant fuir la répression sexuelle de l'Église, se sont livrés à la frénésie, ont foulé au pied tous les principes, pour bien sentir la liberté.

Le fait que l'islam encourage les jeunes au mariage, dès les premiers signes de puberté, prouve en soi qu'il cherche à faire exploiter cette énergie sexuelle, avec une attitude humaine et non pas bestiale.

L'existence des instincts sexuels chez l'homme est un fait indéniable, l'islam reconnaît donc qu'il faut satisfaire ses besoins et considère cela comme un honneur.

« L'amour pour la femme, selon l'instinct, et l'affection pour les enfants, sont ornements pour les gens. » (Coran: 3,12)

Il y a quatorze siècles, l'Islam afin de mettre fin à la corruption qui, de nos jours, a envahi le monde, autorisait le mariage temporaire selon les nécessités sociales. Il a ainsi combattu la souillure et établi le bien et tout ce qui est convenable, dans la société.

Avant l'Islam, la prostitution et les relations illégitimes étaient naturelles et chose courante. Les maisons de prostitution étaient ouvertes au public. Le Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui), afin de réformer la pensée, les mœurs et les actes des gens et afin d'empêcher la débauche sexuelle et l'adultère, a autorisé le mariage temporaire, et c'est grâce à cette loi qu'il a dirigé les instincts sexuels vers le bon chemin.

Un héraut, proclamait de la part du Prophète:

« O gens, le Prophète vous autorise le mariage temporaire. Utilisez donc les sains moyens pour satisfaire vos instincts sexuels au lieu de vous lancer dans la débauche sexuelle et l'adultère. » [56](#)

Selon cette loi, l'homme et la femme, sans avoir, à se soumettre à un engagement permanent, au mariage perpétuel, peuvent conclure des liens conjugaux provisoires et respecter la conjugalité jusqu'au terme de l'accord. Bien que ce genre de mariage n'ait d'héritier, et que l'homme n'ait pas à assurer la subsistance en nourriture, en vêtement et en logement de la femme, la plupart des règlements du mariage perpétuel doivent y être respectés.

Une femme qui se lie de la sorte avec un homme est vraiment considérée comme son épouse. Les règlements du mariage la concèdent et elle jouit de certains droits. Le Coran dit:

« Les femmes que vous prenez en mariage temporaire payez leurs salaires d'honneurs. » (Coran: 4.28).

Ce qui fait la différence entre les mariages perpétuels et temporaires est donc uniquement la durée.

La progéniture en a le même caractère aussi. Les enfants issus d'un mariage temporaire bénéficient des mêmes droits que ceux issus d'un mariage ordinaire.

Si la corruption ne cesse de se répandre, c'est principalement parce que ceux qui n'ont pas les moyens de se marier n'ont pas non plus accès au mariage temporaire, dans leur société.

Le problème du voyage à l'étranger surtout pour des raisons diverses, telles que le commerce, les études, ou pour des raisons d'ordre national, militaire et même pour le divertissement, font partie des nécessités de la vie ; le mariage ou le fait de devoir traîner sa femme et ses enfants en voyage, sont chose difficile, voire même impossible.

Compte tenu du fait qu'il faut satisfaire son instinct, même dans des conditions et des situations particulières, dont les jeunes hommes qui voyagent pour des questions de commerce, d'études... etc. y a-t-il donc un autre moyen que le mariage temporaire pour résoudre ce problème?

Cette loi réformiste et progressiste, appliquée correctement, pourra être utilisée comme un moyen efficace pour lutter contre la débauche, la corruption et toute autre déviation sociale.

Ainsi, les maisons de prostitution et les centres de débauche seront fermés, les mœurs publiques mieux respectées et beaucoup de femmes, qui ont pris le mauvais chemin, seront sauvées.

Certains ignorants essayent par leur propagande mensongère de donner au mariage temporaire une autre forme et de la présenter autrement qu'elle n'est.

Pour les en empêcher, il faut procéder à une éducation morale au niveau général, ce à qui s'efforce le plus l'islam.

En outre, toute infraction aux lois doit être punie, sinon, ces lois n'auront aucun effet. Les réfractaires doivent être corrigés.

Le cinquième Imam déclare citant Ali (que le salut de Dieu soit sur lui):

« Si le deuxième Calife n'avait pas prohibé le mariage temporaire, aucun musulman, à moins d'être vraiment vil et ignoble, n'aurait commis l'adultère. »[57](#)

Car selon les célèbres déclarations du deuxième Calife, Omar, le mariage temporaire était pratique et courant, l'époque du Prophète:

« Il y a deux choses qui étaient pratiquées à l'époque du Prophète, que j'interdis et que je punis: Le hadj non obligatoire (de pèleriner plus d'une fois à la Mecque) et le mariage temporaire. »[58](#)

Il est évident qu'Omar a fait cela sur une décision personnelle. Nombreux ont été les fidèles qui n'ont attaché aucune importance à cette sanction d'Omar. Comment ceux qui rejettent le mariage temporaire, veulent-ils résoudre le problème de nos sociétés assaillies de toute part par les facteurs de trouble et de provocation, tels que les revues et les films immoraux, les programmes ignobles de la radiotélévision et le maquillage provoquant des femmes à moitié nues, qui menacent chaque instant les jeunes de chute morale et de débauche, et qui placent les jeunes vertueux dans une dangereuse impasse?

Les jeunes peuvent-ils tous se contrôler face à leurs passions? Peuvent-ils résister à leurs désirs sexuels, dans les périodes critiques de la jeunesse, qui atteignent leur paroxysme, à cause des scènes provocantes qui sont offertes à leurs vues? Peuvent-ils faire preuve de patience et supporter toutes ces difficultés?

Doit-on autoriser la prostitution, ce fléau qui dévore aujourd'hui le monde? L'homme doit-il se laisser entraîner librement par ses passions bestiales dans la confusion du monde animal et de se plonger dans la luxure?

Le Coran dit:

« ***Voulez-vous échanger le meilleur pour le moins bon.*** » (***Coran: 2,61***)

Ou alors, vaudrait-il mieux appliquer la loi du mariage temporaire pour que des millions de femmes divorcées, célibataires ou veuves, qui pour assurer leur subsistance, vivent dans la misère, soient sauvées et qu'elles puissent mener convenablement leur vie?

Admettons que ces femmes puissent assurer, en travaillant, leur subsistance. Cela pourra-t-il en soi satisfaire leurs sentiments et les aspects, spirituels de leur vie? Cette subsistance pourra-t-elle donner à elle seule une réponse convaincante aux penchants de leurs cœurs et à leur attachement vis-à-vis de l'homme? Si leurs sentiments innés et leurs instincts sexuels sont réprimés et que les désirs brûlants de leur être ne sont pas satisfaits convenablement, ces tendances peuvent se manifester chez elles sous forme de déviations qui aboutiraient à la souillure et à la chute.

De nos jours, dans les pays occidentaux, les relations illégitimes entre l'homme et la femme ont pratiquement remplacé le mariage temporaire. La société se trouve confrontée à un désordre sexuel.

Les grands penseurs occidentaux, en observant cette situation déplorable ainsi que l'expansion de la prostitution, ont ressenti le strict besoin d'appliquer le mariage temporaire.

Le philosophe Bertrand Russel écrit:

« Dans le monde d'aujourd'hui, les nécessités et les difficultés font que contrairement à ce que nous souhaitons, les jeunes se marient tard. Il y a cent vingt ans, par exemple, un étudiant terminait ses études à 18 ou 20 ans et il était disposé à se marier dès le début de sa puberté, lorsque la pression des instincts commence à se faire sentir. Très peu nombreux étaient ceux qui n'étaient pas disposés au mariage, en raison de leurs études scientifiques et spécialisées, prolongées jusqu'à ce qu'ils atteignent

l'âge de trente ou quarante ans.

Mais à présent, les étudiants ne commencent pas leurs études scientifiques et industrielles spécialisées qu'à l'âge de vingt ans.

Leurs études une fois terminées, ils cherchent tout d'abord à s'assurer les moyens de subsistance. Et c'est seulement les trente-cinq ans passés qu'ils peuvent se permettre de se marier.

Ainsi les jeunes d'aujourd'hui sont obligés de franchir tant bien que mal, une longue période, entre la puberté et le mariage ; période très critique, où les instincts sexuels se manifestent et ne cessent de se développer et/ou les jeunes doivent difficilement résister contre les passions et les apparences trompeuses de la vie.

Si nous négligeons cette longue période si déterminante dans l'ordre social, elle n'aura d'autre conséquence que la propagation de la corruption et la négligence de la santé de la génération, de la morale et des principes qui existent entre l'homme et la femme, dans la société. Que faut-il donc faire ?

Le plus raisonnable serait de promulguer une loi qui autoriserait une sorte de mariage temporaire pour les jeunes, sans que les problèmes de la vie familiale et du mariage perpétuel leur soient imposés. Pour ainsi diminuer le nombre des actes illégitimes et l'infraction aux lois.

Dilian Van Loom, un professeur d'université (américain) déclare :

« L'expérience et les lois psychologiques ont prouvé que les hommes et les femmes, après une période de leur vie conjugale, n'ont plus aucun attrait l'un pour l'autre, et c'est pour cela qu'ils sont victimes de déviation sexuelles.

Comme le montrent les bilans, 63 % des hommes mariés trompent leurs femmes (en occident). Le gouvernement doit donc autoriser le mariage temporaire, grâce auquel l'homme et la femme se choisissent et vivent ensemble pour la durée qu'ils désirent afin de mettre fin à ces déviations et pour alléger le poids de la vie conjugale. »[59](#)

La polygamie

Les lois qui ont été promulguées pour l'ordre social seront parfaites, progressistes et bénéfiques lorsqu'elles seront en harmonie avec les besoins innés de l'homme et les traditions de la création et qu'elles pourront prévoir l'ensemble des besoins humains en tenant compte de tous les aspects et des formes de chaque société ; car dans le cas contraire, elles ne pourront durer, et seront rejetées par la société humaine, qui n'a pu les accepter de façon naturelle.

Les lois islamiques sont universelles. L'Islam appelle toutes les communautés à suivre pour toujours ces traditions globales et ces principes expansionnistes.

Et c'est pour cela qu'il a satisfait à toute époque, les besoins des diverses sociétés et que les hauts et les bas de l'histoire n'ont pu et ne pourront le faire disparaître. Il ne perdra pas de sa valeur et de sa fraîcheur, tant que l'homme existera sur cette planète.

Parmi les armes de la propagande de l'Église et des chrétiens utilisées contre l'Islam, on peut citer le problème de la polygamie. L'Église, afin de maintenir sa situation instable, suggère aux gens ignorants que la polygamie est une loi qui opprime la femme, car les hommes peuvent épouser des femmes autant qu'ils le désirent, sans qu'aucune condition ne leur soit imposée.

Dans les temps préislamiques, la polygamie était courante dans diverses communautés. Dans certaines, c'était même un signe de distinction et de noblesse. L'étude de l'histoire des prophètes et des livres célestes nous prouve que la polygamie était pratiquée dans les religions antérieures à l'Islam.

En Chine, par exemple, selon la loi du "Liki", tout homme avait le droit d'avoir jusqu'à cent trente femmes. Chez les juifs, l'homme avait droit à plusieurs centaines de femmes.⁶⁰ On rapporte de même à propos d'Ardeshir Babakan⁶¹ et de Charlemagne qu'ils avaient chacun quatre cents femmes environ dans leur harem. L'évangile ne s'oppose pas non plus à ce sujet à la Thora qui a prescrit la polygamie et garde le silence. Et c'est pour cela qu'elle était pratiquée dans l'Europe chrétienne, jusqu'au temps de Charlemagne empereur d'occident au VIII^{ème} siècle après Jésus Christ.

Mais c'est pendant le règne de ce même empereur que la polygamie fut abolie par l'Église, dans tout le monde chrétien. Les hommes qui avaient plusieurs épouses devaient donc n'en garder légitimement qu'une seule. Et c'est cette même prohibition qui est à l'origine de la dépravation des mœurs chez les chrétiens. Les hommes qui ne possédaient plus qu'une seule femme tombaient de plus en plus dans la débauche et la corruption.

La polygamie pratiquée par les diverses tribus arabes à l'époque de Djahiliah (l'ignorance) était des plus rude. L'homme, sans tenir compte de ses conditions financières, de l'équité et de quoi que ce soit, épousait des femmes. On trouvait naturel de bafouer les droits légitimes des femmes. La volonté absolue des hommes leur avait rendu la vie dure.

L'Islam mit un frein à ces excès, à ce désordre et cette corruption, en acceptant la polygamie, conditionnellement. Selon les nécessités naturelles de la société et en tenant compte des intérêts de l'homme et de la femme, il limita le nombre des épouses à quatre. L'Islam n'a pas légalisé la polygamie pour satisfaire les désirs illimités des hommes. Cela doit se faire dans des conditions particulières.

Sachons que la polygamie, en Islam, n'est pas un principe. Celle loi vise en fait à prévenir des dangers multiples qui menacent la société. Il faut bien subir parfois un dommage pour en éviter un plus grave. En outre, la polygamie n'est pas une obligation pour les musulmans. Ce n'est pas un péché que de n'avoir qu'une seule femme, même seulement, si on a les moyens d'en avoir plusieurs, et que l'on est capable de les traiter toutes avec équité.

De même l'Islam a donné la liberté aux femmes de ne procéder à ce mariage que si elles y consentent. La polygamie en Islam ne porte non seulement pas atteinte à l'honneur de la femme, mais au contraire, elles peuvent en profiter en cas de nécessité, pour améliorer leur situation si elle est mauvaise pour ne pas avoir à supporter la solitude et la privation.

Si le nombre des hommes et des femmes qui sont disposés au mariage est égal, chaque homme n'a droit qu'à une seule femme. La polygamie est donc annulée, à moins que des conditions sociales particulières ne la rendent nécessaire. Car si cet équilibre est détruit et que le nombre des hommes disposés au mariage est réduit par rapport à celui des femmes, quel sera le sort des femmes en trop?

L'homme étant le plus exposé au danger, à cause de la guerre, du travail dans les mines, etc., la mortalité est chez lui plus forte que chez la femme. Le nombre de ces dernières est donc bien supérieur. C'est ce que montrent les statistiques. Selon les statistiques, les femmes sont majoritaires dans le monde. Cela est lié à divers facteurs et phénomènes sociaux qui ont toujours existé. C'est une vérité que l'on ne peut nier.

« En France, les statistiques montrent que si 100 filles viennent au monde, 105 garçons naissent dans la même période. Mais le nombre des femmes dépasse cependant d'un million sept cent soixante-cinq milles celui des hommes, bien que la population française ne dépasse pas les quarante millions. C'est parce que le sexe masculin résiste moins que le sexe féminin aux maladies ; ainsi 5 % d'entre eux meurent jusqu'à l'âge de 19 ans. Le nombre des hommes diminue encore, à partir de 25 ans. À 65 ans il ne reste donc que 750 mille hommes pour un million et demi de femmes.^{[62](#)} Il existe actuellement aux États-Unis 20 000 filles qui ne sont pas mariées, et qui, ne trouvant pas de mari, sont victimes de la drogue ou d'autres vices.^{[63](#)}

Le professeur Peter Madawar, professeur en zoologie et en analyse comparative à l'université de Londres, écrit en confirmation de la théorie précisée:

« C'est pour cette raison et d'autres aussi, que le nombre des hommes diminue par rapport à celui des femmes. »^{[64](#)}

La femme ressent le besoin d'avoir un conjoint, d'enfanter et d'élever ses enfants, besoin qui ne peut être satisfait que par le biais des liens conjugaux légitimes. Le confort matériel ne peut pas à lui seul la rendre heureuse.

Les agences de presse soulignent ce fait, tout en décrivant les raisons de l'augmentation du nombre des femmes dans le monde:

« La durée de la vie des femmes est sans aucun doute supérieure à celle des hommes. Selon les statistiques, il existe seulement un homme veuf contre vingt femmes veuves. Mais le nombre des femmes célibataires (qui n'ont pas trouvé de mari) est très élevé. Ce à quoi il faut ajouter les divorcées. Il est difficile pour une femme, de vivre dans la solitude. Car les femmes sont en général moins aptes à vivre dans le célibat. Elles sont toujours dans l'attente de quelqu'un qui partagerait leur vie. En fait c'est

comme si leur vie s'écoulait dans une salle d'attente. Pourquoi donc les femmes qui vivent seules se privent en général du plaisir de manger un plat minutieusement préparé? Car elles pensent que travailler pour soi-même est une chose inutile, alors qu'elles le feraient de tout leur cœur pour leurs maris et leurs enfants. Neuf femmes sur dix parmi les veuves ou les célibataires improvisent le repas qu'elles vont manger. La plupart commencent et terminent leurs journées avec ennui et sans but précis, car la fréquentation de leurs amies, de leurs proches et des femmes qui ont une famille leur est insupportable.

»[65](#)

Et c'est pour résoudre le problème de la supériorité du nombre des femmes (par rapport aux hommes) que l'islam propose la polygamie. Ainsi, même si un homme est déjà marié, il pourra épouser d'autres femmes, afin que ces dernières soient sauvées de la solitude et des privations diverses.

Le désir sexuel et le pouvoir de reproduction sont presque permanents chez l'homme alors que généralement, la femme ne peut plus tomber enceinte à partir de 50 ans. Nombreuses sont les femmes stériles dont les époux ne veulent pas se séparer parce qu'ils les aiment. Mais d'autre part, ils souhaitent aussi avoir des enfants ce qui est bien naturel. Le quotidien Ettelaat écrit dans un article intitulé, *les trois épouses d'un homme ont accepté qu'il se marie une quatrième fois*:

« Hier après-midi, un homme s'est rendu avec ses trois épouses au tribunal des familles de la ville de Rasht, où il a demandé aux responsables de lui permettre d'épouser une quatrième femme. Ce qui est étonnant, c'est que les trois premières étaient d'accord. Cet homme a expliqué au tribunal que ses femmes étaient toutes les trois stériles, mais qu'il ne voulait pas les divorcer, car elles l'aidaient dans le travail de la ferme. Il avait l'intention d'épouser une fille qui lui ferait des enfants. Cette dernière déclara pour sa part à notre journaliste en poste à Rasht: "Mon futur mari est l'un des meilleurs hommes de notre commune. Il y a dans ce village deux mille femmes alors que le nombre des hommes n'y est que de quatre cents, dont la moitié est des adolescents de dix à seize ans. Ce qui veut dire que chez nous, chaque femme a droit au cinquième d'un homme. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que je sois sa quatrième femme. »[66](#)

Ne serait-elle pas injuste, cette loi qui priverait l'homme du plaisir d'avoir des enfants?

En ce qui concerne le nombre élevé des femmes par rapport aux hommes, comment la loi devra-t-elle résoudre une telle situation sociale? Qu'y a-t-il de plus juste à proposer hormis la polygamie, pour établir cet équilibre? Au cas où son mari serait atteint d'une maladie contagieuse et incurable, une femme peut s'adresser au juge islamique, qui obligera le mari à la divorcer. Si ce dernier refuse, le juge a le pouvoir d'annuler le mariage. Mais au cas contraire, ne serait-il pas meilleur de garder une femme souffrante sous notre tutelle et de prendre une autre épouse (polygamie) plutôt que de la divorcer et de la renvoyer dans une société où elle n'a aucun abri?

Ne serait-il pas injuste d'abandonner une femme qui a vécu une partie de sa vie chez son mari et qui a partagé son bonheur et ses douleurs, simplement parce qu'elle a été atteinte d'une grave maladie, alors qu'elle a besoin de soins et de compassion? Comment la raison humaine réagirait-elle? Pourquoi les

hommes qui en ont les moyens financiers, et qui sont capables d'établir la justice entre leurs femmes, n'auraient-ils pas le droit d'épouser des femmes pauvres et de les prendre sous leur tutelle, afin d'améliorer leur condition de vie? La polygamie est un moyen que propose l'Islam pour préserver la société de la corruption et pour protéger les mœurs.

Après la Seconde Guerre mondiale, où des millions d'hommes ont été tués, l'Association des Veuves a demandé au gouvernement à légaliser la polygamie en Allemagne, afin de répondre aux exigences naturelles et légitimes des femmes, c'est-à-dire d'avoir un mari et des enfants. L'Église s'y est opposée, et nous savons tous que cela a abouti à la dépravation des mœurs dans toute l'Europe.[67](#)

La solitude angoisse les filles de 20 ans et encore plus les femmes de trente à quarante ans. Même la liberté actuelle n'a pas pu diminuer le désir de se marier chez les femmes. Les yeux d'Ève regardent toujours Adam. Mais en dépit de toutes les possibilités dont les femmes jouissent pour travailler et progresser en Allemagne, les filles d'Ève recherchent dans le mariage la sécurité et la protection. Alors que les filles âgées de vingt à vingt-cinq ans rencontrent moins de difficultés pour trouver un mari, les femmes de trente à quarante ans ont plus de problèmes. Cela devient presque impossible à l'âge de cinquante ans. Selon les statistiques officielles, 50 % des femmes de 32 ans et 20 % des femmes de quarante ans auraient la chance de se marier, alors que 5 % seulement des quinquagénaires pourraient avoir un tel esprit espoir. Par conséquent, en Allemagne, six millions de femmes, âgées de plus de quarante ans n'ont aujourd'hui pas de mari. En revanche, les hommes célibataires du même âge sont plutôt rares. Il y en a 1/3 million pour les six millions de femmes, ce qui fait un homme pour quatre femmes. Étant donné que 13 % de ces hommes sont des retraités, et que 97 % de ces femmes désirent se marier, cet état est assez déséquilibré. Et puisque les possibilités de mariage avec des hommes plus jeunes sont limitées et que cela ne peut donc résoudre le problème des six millions de célibataires allemandes, beaucoup d'entre elles ont dû émigrer. 50 % environ des Allemands qui émigrent sont des femmes qui souhaitent se marier.[68](#)

Seule la polygamie peut résoudre ce problème et mettre fin à cette situation déplorable des femmes et empêcher que les hommes ne tombent dans la déviation sexuelle.

Pourquoi l'occident, qui prétend être bon envers les femmes et qui prétend leur avoir donné la liberté totale, a-t-il dressé un obstacle devant leurs exigences légitimes et l'amélioration de leur condition familiale pour, qu'elles se chargent de leur principal devoir, qui est d'enfanter et d'élever leurs enfants?

Pourquoi ne permet-il pas à un homme et une femme qui le veulent de se marier et de former une famille, alors que cela est tout à fait légitime? Quel doit être le sort des femmes célibataires? Faut-il les priver à jamais du foyer familial et de la satisfaction de leurs instincts? La polygamie, autorisée en Islam dans l'intérêt de la société, est-elle nuisible aux femmes? Leur accorde-t-elle plus de liberté ou la limite-t-elle? C'est à la conscience du lecteur que nous en laissons la réponse.

Le fait qu'une femme accepte de partager sa vie conjugale avec une ou plusieurs autres femmes est la

meilleure preuve qu'elle préfère cette situation à la solitude ; en fait, c'est l'homme qui en épousant plusieurs femmes, assure une plus grande responsabilité et se complique la vie.

Une dame, docteur en droit, avoue sincèrement:

« Aucune épouse, que ce soit la première, la seconde ou... ne sera lésée à cause de la polygamie. Au contraire, c'est sans aucun doute aux hommes que cela nuira, car le poids de leur responsabilité n'en fera qu'augmenter. Tout homme qui épouse une femme est responsable légalement, moralement et légitimement. Il doit subvenir à ses besoins jusqu'à la fin de sa vie. Il est de même responsable de sa santé, et doit la protéger contre tout danger.

Et s'il néglige ses devoirs, la loi le punira et le forcera à assumer ses responsabilités. Toujours est-il qu'il aura des comptes à rendre au Seigneur. À mon avis ce sont les hommes qui ont suggéré aux femmes de critiquer la polygamie, afin de faire obstacle au mariage. Ainsi, ils peuvent avoir des relations illégitimes avec elles et éviter toutes les responsabilités qu'impliquent les liens conjugaux.

Ainsi, si l'homme a deux femmes, aucune n'y perdra rien au niveau des relations sexuelles. En ce qui concerne le niveau spirituel et psychologique, on ne peut rien que ce sont les hommes qui ont suggéré aux femmes que la polygamie a de mauvaises conséquences psychologiques sur les femmes. Autrefois, la polygamie était très courante et deux ou trois femmes vivaient ensemble dans une même maison, légitimement, sans qu'aucune ne soit mécontente. Mais de nos jours, à cause des suggestions masculines, les femmes ne s'en inquiètent rien que d'y penser alors que si cette inquiétude était réelle et naturelle, la polygamie n'aurait pu être pratiquée, même dans les temps anciens.[69](#)

Oui, l'occident conseille la liberté par la débauche, mais il a fait obstacle aux exigences naturelles et légitimes des humains. En revanche, l'Islam leur accorde une liberté raisonnable et rejette la mauvaise liberté, qui va à l'encontre des intérêts de l'individu et de la société. Étant donné que l'Islam accorde une attention particulière à la justice, il autorise la polygamie à condition que cette justice soit respectée. Le « *Fiqh* » islamique a fixé de nombreux règlements en ce qui concerne l'établissement de l'équité entre les épouses. Les droits concernant le mariage assurent de la meilleure façon l'indépendance et l'égalité des femmes d'un seul mari.

Nombreuses sont les femmes, qui consentent à ce que leur mari épouse d'autres femmes ; ce qui prouve que la polygamie est conforme à la nature des êtres humains. Si ce n'était pas le cas, les femmes n'auraient jamais accepté de se marier à un homme qui a d'autres épouses. Si certaines femmes refusent que leurs maris en épousent une autre, c'est parce qu'elles ont peur que le mari ne respecte pas les principes et les règlements conjugaux, correctement et intégralement, et que leurs droits soient ainsi bafoués.

L'Islam dit:

« Parmi les femmes qui vous sont licites, prenez des épouses par deux, par trois, par quatre, ou si vous craignez de n'être pas juste, une seule.. ». (Coran, 4:3).

Ainsi, ce sont l'injustice et la violence de certains hommes qui sont à la source de nombreux différends au sein de la famille. C'est parce qu'ils négligent la justice et leurs responsabilités légitimes et morales envers leurs femmes qu'ils transforment le foyer familial, qui doit être plein d'affection et de bonté, en un enfer brûlant. Sur ce, il faut étudier la pensée et les préceptes de l'Islam, sans tenir compte des actes de ce genre de musulmans, afin d'en distinguer le véritable visage.

Si l'homme refuse de payer les frais de subsistance à sa femme et qu'il ne respecte pas l'équité dans ses liens conjugaux, et qu'enfin il se dérobe à ses responsabilités, il sera poursuivi et devra passer en jugement. Il ne faut donc pas que l'aversion apparaisse au sein du foyer familial.

Le Coran dit:

« Ne laissez pas la femme comme en suspens, Ne l'abandonnez pas dans un monde entre la vie et la mort. » (Coran: 4,122).

À l'époque du Prophète, ceux qui possédaient quatre femmes devaient, selon ce décret, se contenter d'une seule s'ils étaient incapables d'établir l'équité entre elles. En tout cas, même s'ils le pouvaient, ils n'avaient pas le droit d'en épouser plus de quatre. C'est ainsi que l'Islam empêcha l'abus de la polygamie, la débauche, le libertinage et la violation des droits de la femme. Parmi les musulmans (ceux qui suivaient correctement les enseignements religieux), il y en a qui respectaient l'équité même après la mort de leurs femmes.

Un des compagnons du Prophète, Moadh Ibn Djabal, avait deux épouses, qui moururent en même temps, à cause de la peste. Moadh voulait respecter l'équité entre elles, c'est pourquoi il tira au sort, pour savoir laquelle il devait enterrer la première.[70](#)

Parmi les savants occidentaux, il y en a qui ont étudié la polygamie avec réalisme et sincérité. Ils ont conclu que c'était une nécessité sociale. Le célèbre philosophe allemand Arthur Schopenhauer écrit dans son ouvrage qui porte sur les femmes:

« Chez un peuple où la polygamie, est légale, il y a beaucoup de chance que la majorité des femmes possèdent un mari et des enfants c'est-à-dire que leurs exigences psychiques et instinctives sont satisfaites. Mais en Europe, où l'Église nous l'interdit, les femmes mariées sont bien plus nombreuses que les célibataires. Combien de femmes et de filles ont dû souffrir amèrement l'absence de maris et d'enfants et combien d'entre elles, sous la pression des instincts sexuels et d'autres obligations, ont dû se souiller.

J'ai beau y penser, je ne comprends pas pourquoi un homme, dans la femme est stérile ou atteinte d'une maladie chronique, n'aurait pas le droit d'en épouser une autre?

C'est l'Église qui doit répondre à cette question, mais elle en est malheureusement incapable. Une bonne loi est une loi, qui une fois appliquée, apporte le bonheur et non pas la privation et les complexes. Mauvaise serait une loi qui nous priverait de notre liberté, dans ce vaste environnement où nous vivons et qui propagerait la corruption des mœurs et la dépravation. »

L'Anglaise Anny Besant, leader d'un mouvement mystique déclare:

« L'occident prétend ne pas avoir accepté la polygamie, mais la vérité est qu'elle s'y pratique bel et bien, sans entraîner aucune responsabilité. Ce qui veut dire que l'homme, une fois qu'il a assouvi ses désirs, peut quitter sa compagne. Cette dernière n'aura rien d'autre à faire que d'aller traîner dans les rues, car son premier amant n'en est aucunement responsable. C'est une mauvaise situation, par rapport à celle d'une femme qui est épouse légitime et mère de famille, et qui jouit de la protection de son mari.

Lorsque nous voyons des milliers de femmes malheureuses qui pendant la nuit, traînent dans les villes de l'occident, on se dit que les Occidentaux feraient mieux de se taire au lieu de critiquer la polygamie islamique. Une femme qui, grâce à la polygamie, possède un mari et des enfants légitimes jouit indubitablement d'une meilleure situation que les femmes qui vagabondent dans les rues, avec probablement un enfant illégitime et alors qu'aucune loi ne les protège et qu'elles sont victimes des caprices des hommes. »

Le docteur Gustave Lebon écrit:

« Aucune coutume orientale n'a été aussi mal présentée en Europe que la polygamie et les opinions n'y ont jamais été aussi erronées.

Je suis étonné et je ne vois pas en quoi la polygamie légitime orientale est-elle inférieure à la polygamie hypocrite à l'occidentale. Je pense même que la polygamie légitime est plus convenable et meilleure.

»[71](#)

- [1.](#) Tafsir Tantawi, tome 1, p. 196.
- [2.](#) L'Islam d'après Voltaire.
- [3.](#) Encyclopédie (en persan) Farid Wajdi.
- [4.](#) Du livre: Les pensées et les Idées.
- [5.](#) Nahj ul Balagha. (Le modèle de l'éloquence).
- [6.](#) Safinah I-Bihar, tome 1, p. 13.
- [7.](#) Tafsir al-Burhan.
- [8.](#) Feyz-of-Eslam Nahj ul Balagha, sermon 227.
- [9.](#) Du journal iranien, Mardom, N° 2, 3e année.
- [10.](#) Sobhi Saleh Nahj ul Balagha, p.416.
- [11.](#) Civilisation Islamique et Arabe, p. 146,516-517.
- [12.](#) Ibid, p.515-516.
- [13.](#) L'Islam du point de vue des Savants occidentaux, p.239-240.
- [14.](#) Le Monde au XXe siècle, p.34-35.
- [15.](#) Wasa'il, Kitab al-Jihad, part 1, tome 15, p.5.
- [16.](#) L'Histoire Tabari, tome 4, p.520.
- [17.](#) Wasa'il, tome 11, p.30.
- [18.](#) La Guerre et la Paix en Islam, p.214.
- [19.](#) Le Prophète de l'Islam sur le champ de bataille, p.9.
- [20.](#) Wasa'il, tome 11, p.43.
- [21.](#) L'Histoire Arabe, tome 2, p.638.
- [22.](#) Wasa'il, tome 11, p.49.
- [23.](#) Abdul Afif Tabbareh Ruh al-din al-islami.
- [24.](#) Le Repentir auprès de Mahomet et le Coran, p. 105-106.

- [25.](#) Civilisation Islamique et Arabe, p.345.
- [26.](#) Le Repentir auprès de Mahomet et le Coran, p. 139.
- [27.](#) Ibid.
- [28.](#) Ibid, p. 133.
- [29.](#) L'Histoire de la Civilisation Islamique, tome 4, p.282.
- [30.](#) La Gloire des Musulmans en Espagne, p.243.
- [31.](#) Les Croisades, tome 1, p.47.
- [32.](#) L'Islam doctrine de Lutte, p.9.
- [33.](#) Bihar, tome 20, p.312.
- [34.](#) Samuel King, Sociologie, p, 232.
- [35.](#) Wasa'il, tome 14, chap 23, p.39.
- [36.](#) Ibid, chap 28, p.51.
- [37.](#) Wasa'il, tome 4, p.31.
- [38.](#) Ibid, p.3.
- [39.](#) Safineh al-Bihar, tome 1, p.561
- [40.](#) Wasa'il, Kitab al-nikah, tome 14, p.29.
- [41.](#) Makarim al-akhlâq, p.248.
- [42.](#) Man la yakhhuruh al-faqih, p.425.
- [43.](#) Wasa'il, tome 14, p. 116.
- [44.](#) Ibid, tome15, p.3 et 4.
- [45.](#) Les plaisirs de la Philosophie.
- [46.](#) Civilisation Islamique et Arabe, p.519, (citation de la Bible).
- [47.](#) Ruh al-Din al-Islami, p.231.
- [48.](#) Roshanfekar, N° 829.
- [49.](#) L'homme, cet inconnu, p.84 à 87.
- [50.](#) Mustadrak, tome 3, p.2.
- [51.](#) Wasa'il, tome 3, p. 144.
- [52.](#) Le divorce et la civilisation d'aujourd'hui, p.99.
- [53.](#) Khandaniha, N° 103, 25e année.
- [54.](#) Farid Wajdi al-Mar'at al-Muslimah.
- [55.](#) L'Islam du point de vue de Voltaire.
- [56.](#) Wasa'il, tome 44, p.447.
- [57.](#) Ibid, p.436 et 440.
- [58.](#) Du livre Al-Ghadir, tome 6, p.200.
- [59.](#) La santé du mariage du point de vue de l'Islam, p. 175.
- [60.](#) Les droits de la femme en Islam et en Europe, p.215.
- [61.](#) Roi Iranien fondateur de la dynastie Sassanide, VIe siècle.
- [62.](#) Ettelaat, 11/9/35 (1956).
- [63.](#) Khandaniha, N° 71, 14e année.
- [64.](#) Keyhan, 3/12/38 (1959).
- [65.](#) Ettelaat, N° 12239.
- [66.](#) Ibid, N° 1316, 20/11/48 (1969).
- [67.](#) Ibid, 29/8/40 (1961).
- [68.](#) Ibid, 3/3/49 (1970).
- [69.](#) Le Mariage en Islam, p. 150–152.
- [70.](#) Majma'al Bayân, tome 3, p. 121.
- [71.](#) Civilisation Islamique et Arabe, p.526.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/lislam-et-la-civilisation-occidentale-sayyid-mujtaba-musavi-lari/partie-3-lislam-et-les-probl%C3%A8mes#comment-0>